Le Rappel Républicain
DE LYON
Journal Démocratique Quotidien

Deuxième Année. — N° 362

Mardi 27 Décembre 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er & 16 DE CHAQUE MOIS

Les ANNONCES sont reçues { A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République — A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent. le N°

ABONNEMENTS. { (Trois mois / Six mois / Un an)
Lyon et départements limitrophes . 5 fr — 10 fr — 20 fr
Autres départements. . .. . 6 » — 12 » — 24 »
Etranger (Union postale)... ..... 9 » — 18 » — 36 »

FAITS DU JOUR

Le rôle de Mme Syveton continue à passionner l'opinion publique. Hier on a procédé à la reconstitution du drame et des perquisitions ont été opérées chez Mme Syveton, le docteur Tholmer et M. Ménard.

—o—

Un incident survenu entre MM. Deville et Renault-Morlière n'aura pas de suites.

—o—

M. Cruppi, député, déposera aujourd'hui à la Chambre un rapport demandant la suppression de tous les jeux de hasard.

—o—

Hier ont eu lieu les obsèques des victimes de l'accident survenu sur la compagnie du Nord. L'état des blessés est relativement bon.

—o—

Les dockers brestois se sont mis de nouveau en grève.

—o—

La situation se tend de plus en plus au Maroc ainsi que sur la frontière algérienne.

—o—

Rien de bien nouveau en Extrême-Orient, sauf quelques escarmouches sans grande importance.

LES ÉTOILES

La science humaine est en proie à de perpétuelles métamorphoses. Elle ne cesse de changer, de se transformer et de se contredire. Elle revient sur ses pas, elle reprend des doctrines qu'on croyait à jamais abolies et elle abjure des opinions qui paraissaient définitives. La vérité d'hier devient l'erreur d'aujourd'hui et redeviendra peut-être la vérité de demain.

S'il était des idées courantes et que les profanes considéraient comme désormais acquises, n'était-ce pas celles du nombre illimité des astres et de la pluralité des mondes habités ? « Les étoiles, ça n'en finit pas ! » disait le *Tribulat Bonhomet* de Villiers de l'Isle-Adam. Cependant, aujourd'hui, des savants, et non des moindres, n'hésitent pas à s'inscrire en faux contre ces assertions. Parmi eux est un homme éminent, émule respecté de Darwin, le docteur Wallace, qui, d'abord dans un article retentissant inséré par la *Fornighily Review* et par le *New-York Independent*, et ensuite dans un volume intitulé : la Place de l'Homme dans l'Univers (*Man's place in the universe*), a presque réhabilité la cosmogonie antique et rendu à l'homme sa place exceptionnelle au centre du monde.

Déjà en 1853, le Dr Whewell avait soutenu que l'orbite de la terre est la zone tempérée du système solaire, et que, seule, elle permet ces variations modérées de froid et de chaud, de sécheresse et d'humidité qui sont nécessaires à la vie animale ; et, dès 1848, l'illustre auteur des *Histoires extraordinaires*, Edgar Poë, dans son *Euréka*, avait conclu à la limitation du nombre des étoiles. Mais chez lui, cette conclusion s'appuyait plutôt sur une sorte d'intuition et sur des déductions métaphysiques que sur des raisonnements scientifiques. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; et c'est par des arguments tirés de l'observation et des faits que l'on vient battre en brèche les théories astronomiques précédemment admises.

***

« Si le nombre des étoiles était incommensurable, dit miss Clarke, il en résulterait une somme illimitée de radiations lumineuses et toute obscurité serait bannie des cieux. »

C'est aussi l'avis du professeur Newcomb, de Washington :

« Cette collection d'étoiles que nous appelons l'univers est, dit-il, d'étendue limitée... car, dans le cas contraire, les cieux tout entiers seraient remplis d'une éclatante lumière, éblouissante comme le soleil. » Or, la lumière donnée par les étoiles n'est que la six-millionième partie de la lumière solaire.

Si l'on admet l'infini stellaire, deux causes seules pourraient expliquer cette déperdition de la lumière des étoiles : son affaiblissement dans son passage à travers l'éther ; — son arrêt par des étoiles sombres ou des poussières météoriques diffuses.

La première de ces causes doit être rejetée, par cette excellente raison que les étoiles les plus brillantes ne sont généralement pas les plus rapprochées. Quant à la seconde, M. Monck semble y avoir répondu victorieusement dans une lettre adressée à la revue *Knowledge*, lorsqu'il dit :

« Supposons les astres obscurs 150,000 fois plus nombreux que les étoiles brillantes : le ciel entier devrait alors être aussi brillant que la partie éclairée de la lune. Si les étoiles s'étendaient à l'infini dans des directions particulières, par exemple dans celle de la Galaxie ou Voie lactée, nous devrions trouver dans la plus brillante partie de cette Galaxie une partie égale à la lune en grandeur angulaire et nous offrant la même quantité de lumière. Or, à l'endroit le plus brillant, la lumière n'est pas la centième partie de celle de la pleine lune. »

C'est une erreur de croire, comme le soutiennent les partisans de l'infinité, que le perfectionnement des instruments accroîtra le nombre des étoiles. Avec un télescope n'allant que jusqu'à la 11e grandeur, le professeur Celoria, de Milan, a compté auprès du pôle nord de la Voie lactée le même nombre d'étoiles que sir William Herschell avec son puissant instrument.

Il y a, dans la Voie lactée, des espaces absolument sombres et vides d'étoiles, des fonds parfaitement noirs : ce qui serait impossible, si des multitudes innombrables d'étoiles, trop petites pour être individuellement aperçues, existaient au-delà. Ajoutons que la photométrie démontre que, de la 10e à la 17e grandeur, le nombre des étoiles diminue rapidement.

Beaucoup d'astronomes tendent de plus en plus à considérer l'univers entier des étoiles comme une sphère, ou un sphéroïde, ayant la Voie lactée pour équateur. Cet équateur est probablement circulaire et en rotation très lente.

Quant à notre système particulier, il occupe dans le plan de la Voie lactée une position quasi-centrale. On a tiré cette conclusion du fait que, s'il en était autrement, si notre position était très éloignée du centre, les apparences seraient tout autres qu'elles ne sont.

A cela on répond que : « Si le soleil occupe *actuellement* une position quasi-centrale dans le plan général de l'univers, la chose est sans aucune importance, puisque, étant donnée sa vitesse de translation, dans vingt ou cinquante ou cent millions d'années, il aura traversé l'univers d'un bout à l'autre. »

Mais nous n'avons aucune preuve du mouvement *en ligne droite* du soleil, et, s'il n'est pas exactement au centre de gravité de l'univers, on peut très bien supposer qu'au lieu de se mouvoir en ligne droite, il décrit une orbite autour de ce centre.

***

Abordons maintenant la question d'habitabilité des planètes.

Grâce à la merveilleuse découverte de l'analyse spectrale par Bunsen et Kirchoff, on a pu constater que les éléments et les composés matériels de la terre et du soleil, des étoiles et des nébuleuses étaient les mêmes.

La matière est partout formée d'éléments identiques. De plus, elle est partout soumise aux mêmes lois. La loi de la gravitation s'étend à tout l'univers ; les lois de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, du magnétisme sont partout les mêmes.

Par conséquent, quelle que soit leur place dans l'univers, tous les êtres vivants organisés doivent être fondamentalement les mêmes. En d'autres termes, la vie n'est possible nulle part que sous les conditions rencontrées sur le globe terrestre.

Ces conditions, quelles sont-elles ? Ce sont les suivantes :

Des variations légères de température ; une quantité suffisante de chaleur et de lumière solaire ; de l'eau en abondance et universellement distribuée ; une atmosphère de densité suffisante et composée des gaz essentiels à la vie végétale et animale ; des alternatives de jour et de nuit.

En considérant l'ensemble de ces conditions, dont la réunion est indispensable ; et en procédant par une série d'éliminations, dans le détail desquelles il serait beaucoup trop long d'entrer ici, le docteur Wallace arrive à conclure :

1° Qu'aucune planète du système solaire, autre que la Terre, ne présente les conditions voulues pour produire et maintenir la vie ; qu'aucune autre n'est, n'a été, ni ne sera habitée ;

Et 2° que, dans les systèmes autres que le nôtre, il y a des chances énormes pour que nulle part, sur n'importe quelle planète de n'importe quel soleil, il ne se rencontre une combinaison complexe de conditions semblables à celles que présente la Terre.

Peut-être, comme l'a fait judicieusement remarquer M. Henri Chateau dans une étude consacrée au livre du docteur Wallace, l'illustre savant a-t-il poussé ses déductions à une extrême rigueur.

Il n'en est pas moins vrai qu'il a mis en lumière, non sans hardiesse, des faits scientifiques d'une portée considérable, et que, si rien ne vient infirmer l'exactitude de ses raisonnements, les doctrines astronomiques que l'on enseignait naguère ont besoin d'être revisées.

Je ne suis pas assez grand clerc en ces matières — ni en aucune autre — pour me prononcer à ce sujet. Mais les théories émises m'ont paru assez intéressantes pour être enregistrées ; et n'est-il pas plaisant de penser que les astronomes viennent seulement de s'apercevoir de ce phénomène, pourtant fréquent, qu'on appelle : la Nuit ?

Louis de GRAMONT.

NOTES POLITIQUES

CRIME DE LÈSE-MOUCHARDAT

« Ainsi, dit l'*Action*, sous la signature de M. Lafferre, il s'est trouvé, à Marseille, un Conseil de l'Ordre des Avocats pour prononcer la radiation d'un de ses membres, — le F.·. Bédarride, — en l'espèce, — coupable d'avoir transmis au Grand-Orient des renseignements confidentiels, dont il n'était à aucun degré l'auteur ni le transcripteur responsable ! » Traduisez cette phrase indignée en langage moins académique, vous aurez : « Ainsi, il s'est trouvé à Marseille, des avocats qui ne se soucient point de conserver en leur corporation un mouchard. » On peut ajouter que la responsabilité du susdit mouchard était peut-être atténuée, en effet, par les ordres qu'il avait reçus de ses supérieurs maçonniques.

Mais comme il appartenait au mouchard en question de ne pas s'affilier à une association secrète et illégale, où il put se voir obligé à commettre des actes déshonorants, ses confrères du barreau n'avaient réellement aucun motif valable de garder auprès d'eux et de couvrir de leur autorité morale cette brebis malade.

Et que le F.·. Lafferre, grand pontife de la Congrégation du Triangle, défende ainsi de toutes ses forces le F.·. Bédarride, et qu'il écrive en sa faveur des plaidoyers du genre de celui dont nous citons plus haut l'éloquent exode, la chose se comprend sans peine, puisque nous savons officiellement que sous l'Acacia, la délation s'appelle vigilance, les fiches des délateurs se qualifient de renseignements confidentiels, et que les délateurs eux-mêmes deviennent de bons républicains.

Seulement, de ce que le gouvernement tout entier est maintenant livré en France à la domination impérieuse et absolue des Loges, il ne s'ensuit pas que les barreaux des grandes villes de France soient dans le même état de domesticité, et qu'ils aient à incliner docilement devant les mandements des évêques de la Veuve, jusqu'à nouvel ordre, ils sont libres.

Ils ne le resteront pas longtemps, affirme le F.·. Lafferre ; et c'est possible. « Des projets dorment dans les cartons du Parlement, déclare le pontife irrité ; on les réveillera, s'il le faut. » L'oligarchie régnante a déjà, au nom de la République dont nous subissons la caricature dérisoire, étranglé assez de liberté pour que celle du barreau ne bénéficie pas d'un meilleur sort que les autres. En tout cas, ça sera l'honneur des corporations d'avocats d'avoir montré jusqu'au bout leur indépendance, et d'être actuellement les seules qui aient rejeté de leur sein les hommes dont les actes sont unanimement réprouvés par la conscience publique.

On doit craindre, en effet, que, à l'heure où il se sent solidement établi sur la servialité des grands corps constitués, le gouvernement ne tolère pas des foyers de résistance comme celui qui vient de se manifester au Palais de Justice de Marseille par l'exclusion de M. Bédarride. Et alors, ou le gouvernement supprimera le privilège des avocats et autorisera le premier venu à exercer une profession que l'on ne pouvait adopter jusqu'à présent sans offrir des garanties morales : ça sera le bon temps pour les agents d'affaires plus ou moins véreux : ou bien il maintiendra les règles de l'Ordre, mais il soumettra tous les barreaux à la domination du gouvernement, c'est-à-dire de la Franc-Maçonnerie, et les barreaux ne seront plus que de nouvelles officines politiques et électorales... Ainsi, peu à peu, nos personnes, nos biens, nos secrets de famille, tout sera entre les mains de l'Etat, dominé lui-même par une Société secrète. Les mouchards seront devenus nos maîtres omnipotents. Et les jacobins continueront à célébrer, sous le nom de République, la plus magnifique tyrannie qui jamais ait pesé sur un peuple. — Maurice SPRONCK.

INFORMATIONS

INCIDENT DEVILLE-RENAULT-MORLIÈRE

Paris, 26 décembre.

On nous communique le procès-verbal suivant :

A la suite d'un incident soulevé à la séance de la Chambre des députés du vendredi 23 décembre, M. le colonel Gruau a chargé deux de ses amis, MM. le colonel Balfourier et Renault-Morlière, député, de se mettre en rapport avec M. Gabriel Deville, député.

Celui-ci a constitué comme témoins MM. Gérault-Richard et Aristide Briand, députés.

Des explications ont été échangées, au cours desquelles MM. le colonel Balfourier et Renault-Morlière ont fourni des renseignements démontrant jusqu'à l'évidence que, dans la confusion d'un débat tumultueux, M. Deville avait attribué au colonel Gruau certain acte blâmable que celui-ci n'avait pas commis.

Dans ces conditions, les témoins de M. Gabriel Deville ont reconnu que l'expression dont s'était servi leur client était la conséquence d'un malentendu et ne s'appliquant ni au cas, ni à la personne de M. le colonel Gruau, devait être tenue pour non avenue. Les quatre témoins ont alors décidé d'un commun accord qu'il n'y avait pas d'autres suites à donner à l'affaire.

LA GRÈVE DES DOCKERS BRESTOIS

Brest, 26 décembre.

Les dockers brestois sont de nouveau en grève. Tout travail est suspendu dans le port de commerce. M. Tourel, sous-préfet, a pris des mesures d'ordre pour empêcher les dockers de jeter à la mer le matériel des armateurs et déchargeurs de navires.

Les grévistes ont tenu deux réunions à la Bourse du travail. Ils demandent 5 fr. par jour à dater du 1er janvier. On sait qu'ils touchent actuellement 4 fr. 50. Trois compagnies du 19e de ligne et du 2e d'infanterie coloniale sont consignées dans les casernes. La police garde les quais du port.

LE RÉGIME DES JEUX

Paris, 26 décembre.

Nous avons, il y a quelque temps, fait connaître dans ses détails le projet de loi déposé par M. Vallé, relatif à la réglementation des jeux. Ce projet, renvoyé à la commission de la réforme judiciaire, a été repoussé par la commission, qui a nommé M. Cruppi rapporteur.

M. Cruppi déposera demain son rapport. Il estime la loi inutile.

« Sous le régime de la loi de 1901, écrit il, loi qui a dispensé les associations, par conséquent les cercles, d'une autorisation préalable, lorsque les cercles, malgré l'emploi de stratagèmes plus ou moins habiles, constituent des maisons ouvertes au public, en vue d'exploiter les jeux de hasard, les administrateurs encourent les pénalités édictées par l'article 10. Ainsi, la législation nouvelle sur le contrat d'association ne fait aucun obstacle à ce que la brigade de recherches, qui a spécialement dans ses attributions la police des jeux, s'emploie à découvrir les tripots clandestins et à seconder dans la mesure légale l'action énergique du ministère public.

« Les pouvoirs publics sont d'ailleurs suffisamment armés pour rechercher les infractions. En dehors des attributions des parquets et des juges d'instruction, le gouvernement dispose de l'article 10 du code d'instruction criminelle, qui donne aux préfets le droit de constater les délits et d'en livrer les auteurs aux tribunaux. »

Le projet de M. Vallé prévoyait un certain régime de faveur pour les casinos des villes d'eaux, qui seraient réglementés par arrêtés du ministre de l'intérieur. M. Cruppi condamne avec énergie ce système, « qui donne force de loi au régime dangereux de la tolérance administrative et qui permet au gouvernement, en ce qui concerne les cercles et casinos de villes d'eaux, d'appliquer ou de ne pas appliquer les textes du droit civil et du droit pénal qui prohibent les maisons de jeu ».

Il continue ainsi :

« L'heure est-elle bien choisie, quand les scandales deviennent chaque jour plus fréquents, avec leur cortège de ruines et de suicides, pour émousser la répression et donner au gouvernement le désastreux privilège d'autoriser dans telle ou telle région le délit que ses magistrats poursuivraient dans la région voisine ? Croit-on qu'il suffirait, pour écarter de tels périls, d'édicter, comme le fait le projet, que les cercles et casinos où le jeu sera autorisé seront placés sous la direction, la surveillance et la responsabilité d'un conseil d'administration composé de neuf membres, majeurs, français et jouissant de leurs droits civils et politiques ?

« Votre commission a pensé qu'en adoptant ce projet, le Parlement, rompant tout à coup avec le principe de la prohibition universelle et absolue, ferait aux ministres de l'intérieur de la République le présent le plus dangereux. Peut-on admettre, en effet, qu'il appartienne à un ministre, si haute que soit son impartialité, de substituer son action arbitraire à l'action de la loi ? »

En terminant, M. Cruppi se prononce pour la proscription des jeux de hasard.

LA QUESTION MAROCAINE

La Division navale française

Paris, 26 décembre.

Une dépêche de Tanger au *Matin* annonce que le *Kléber* retournera à Toulon, pour effectuer des réparations urgentes.

Il sera remplacé par le *Du-Chayla*.

Les Troubles au Maroc

Oran, 26 décembre.

La situation se tend de plus en plus sur la frontière marocaine, où les événements semblent vouloir se précipiter par suite de l'état d'anarchie dans lequel se trouve l'empire chérifien.

Les nouvelles que nous recevons font connaître que la situation déjà inquiétante s'aggrave encore par la perception du denier de révolte qui se poursuit activement chez les Beni-Isnassem. Sur tous les marchés, les caïds du prétendant recueillent les fonds qui sont expédiés au camp d'Aïn-Sefra.

Le prétendant concentre en ce moment toutes ses troupes dans la plaine des Angad et se prépare à prendre une offensive énergique contre Oudjda. Le camp du rogui est imposant de luxe guerrier ; tous les caïds et les fils de Bou-Amama sont groupés autour de Moulay Mohamed ; les hommes sont armés de chassepots français et confortablement vêtus d'uniformes neufs venant d'une maison d'Oran, qui s'était chargée des fournitures du prétendant.

Tout le matériel de guerre a été embarqué sur le yacht français *Zut* qui a opéré son débarquement le mois dernier sur la plage Ras-Tenga, entre le cap Eau et Melilla, sous la protection des troupes du rogui.

On annonce de Marnia que le pacha Abderrhaman ben Sadoc a désigné l'amel d'Oudjda pour exercer le commandement suprême des troupes jusqu'à l'arrivée du successeur de Bouchta el-Bagdadi.

Si Mohamed Torrès annonce l'envoi par le vapeur *Tell* d'une grande quantité de cartouches et d'armes destinées à la mahalla et qui sont impatiemment attendues à Oudjda, où les munitions commencent à faire défaut.

Avant-hier soir, des cavaliers Angad, campés aux environs d'Oudjda, furent prévenus qu'une petite caravane, composée d'hommes de la tribu des Sedja, fidèle au prétendant, était en marche dans la direction de Marnia. Aussitôt, vingt-cinq guerriers déterminés se mirent à sa recherche ; au point du jour, ils rencontrèrent les Sedja au lieu dit Aouedji, à l'ouest d'Oudjda.

A la vue des ennemis, les caravaniers, au nombre d'une dizaine, prirent la fuite, abandonnant le troupeau, composé de quatre cents têtes de bétail. Le rogui a quitté hier son campement d'Aïn-Sefa et il est venu s'installer dans la plaine de Madjeh ek Bekhta, point situé à une heure de marche d'Oudjda.

L'Exode des Européens

Tanger, 26 décembre.

Il est complètement impossible de savoir comment la décision du représentant français sera accueillie par le maghzen. Les fonctionnaires marocains à Tanger expriment l'espoir que le sultan se rendra compte de la gravité de la mesure prise par le gouvernement français en rappelant son consul et sa mission militaire et aussi de la gravité de l'abandon inattendu de l'envoi de la mission à Fez et qu'il deviendra raisonnable.

En même temps, de nombreux Marocains croient que le parti réactionnaire est si fort que l'exode général des Européens de Fez sera bien accueilli par le maghzen et la population. La légation allemande ne rappelle pas le consul allemand, ni les sujets allemands de Fez, mais elle les avertit de se tenir prêts à partir en cas de nécessité. Conformément à des instructions de son gouvernement, le représentant britannique a envoyé hier un courrier rappelant le consul et tous les sujets britanniques qui se trouvent à Fez.

Dans le Sud-Oranais

Oran, 26 décembre.

L'agitation continue dans le Sud-Oranais. Les postes d'Igli, de Beni-Abbès, de Taghit et de Béchard avaient été prévenus, ainsi que nous l'avons dit, qu'un djich de deux cents hommes montés appartenant aux tribus des Chambâa, des Ouled Djerir et des Berabers dissidents, se trouvait dans les environs ; le général Lyautey donna des ordres pour que l'on se mît à sa poursuite.

Les troupes de Beni-Ounif et de Djenan-Eddar, mises aussitôt sur pied, vinrent camper au col de Zenaga, attendant des ordres pour marcher.

Hier matin, à cinq heures, l'emplacement exact du campement des bandits ayant été reconnu, le général fit partir immédiatement les troupes mobilisées sous les ordres du lieutenant-colonel Quiquandon. Espérons qu'à l'heure actuelle le djich est cerné.

Cinquante hommes du bataillon d'Afrique et un détachement de la légion sont partis hier soir pour occuper le col de Duveyrier, le seul point par lequel les bandits pourraient passer la frontière.

LA GUERRE Russo-Japonaise

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

Série d'Echecs japonais

Londres, 26 décembre.

On télégraphie de Ché-Fou au *Daily Telegraph* que 75,000 cosaques sont concentrés entre le fleuve Liao et l'aile gauche japonaise.

La dépêche ajoute :

« Les courriers arrivés de Port-Arthur disent que, du 15 au 20, les Japonais ont débarqué de nombreuses troupes à Young-Kiao-Toun, dans la baie du Pigeon. Ils ont bombardé Erlan-Chan et Itsou-Chan, avec 200 canons. Les Russes ont été contraints d'évacuer les ouvrages avancés, mais, lorsque les Japonais se sont avancés pour occuper la position, ils ont été anéantis par les mitrailleuses russes.

« A l'assaut d'Itsou-Chan, les Japonais ont été pris dans un réseau de fils de fer barbelé et anéantis. Le jour suivant, ils ont réussi à passer dans les vides produits dans le réseau de fils de fer. Un combat à l'arme blanche a eu lieu, et les Japonais ont été finalement repoussés.

« Les Japonais se préparent à livrer une prochaine attaque contre Port-Arthur, à l'occasion de la Noël russe. De nombreux renforts arrivent à Dalny. »

Ordre du jour de l'Amiral Togo

Tokio, 26 décembre.

L'amiral Togo annonce qu'une partie de l'escadre chargée d'assurer le blocus de Port-Arthur a pu quitter le port, la flotte russe étant complètement hors de combat, à la suite de la canonnade qu'elle a dû supporter après la prise de la « Haute-Colline » et après les attaques que lui ont livrées les torpilleurs.

L'amiral annonce que les navires coulés à Port-Arthur sont le *Poltava*, le *Retvisan*, le *Pobieda*, le *Peresviet*, le *Pallada* et le *Bayan* ; le *Pallada* a été désemparé. Il ne reste donc plus que l'*Otvaini* et quelques contre-torpilleurs.

L'amiral Togo félicite la flotte d'avoir rempli avec succès sa tâche longue et laborieuse. Il exprime ses regrets au sujet de la perte des navires *Miyako*, *Hatsusé*, *Yoshino*, *Kamon*, *Heiyen* et *Saiyen*. Il engage les navires qui sont chargés actuellement d'assurer le blocus à redoubler de vigilance.

EN MANDCHOURIE

Succès d'une Reconnaissance russe

Saint-Pétersbourg, 26 décembre (*officiel*)

Un télégramme du général Kouropatkine a été reçu hier. Il est ainsi conçu :

« Dans la nuit du 22 au 23 décembre, et dans la journée du 23, je n'ai reçu aucun rapport signalant des conflagrations entre les armées. La gelée a atteint ce matin — 18°. Plusieurs détachements ont effectué dans la nuit du 22 au 23 une reconnaissance pour examiner la position de l'ennemi dans le village de Bania-Poudza.

« Une partie de la reconnaissance a forcé l'accès du village, l'autre partie a occupé, après un combat, les retranchements japonais. Les Japonais ont fait plusieurs contre-attaques, ils ont mis en ligne environ deux bataillons, mais ils ont été repoussés avec de grandes pertes. Neuf Japonais ont été faits prisonniers. Nous avons eu 3 officiers et 6 soldats tués, 3 officiers et 61 soldats blessés.

« Le 21 décembre, au village de Cha-Khé-Pou, l'ennemi a canonné nos positions. Deux obus à la lyddite ont atteint un local habité, mais sans tuer personne. Dans la nuit du 22 au 23 décembre une patrouille russe s'est approchée, sans être aperçue, du village de Khoanda, occupé par l'ennemi, à deux kilomètres à l'est de San-De-Pou, et a lancé contre les fenêtres éclairées des cabanes plusieurs cartouches de pyroxyline, dont l'explosion a alarmé les troupes de garde japonaises.

« Le 23 décembre une patrouille russe a pris aux Japonais neuf chariots de fourrages et de vivres. La journée est ensoleillée. Le vent est léger ; le froid est de dix degrés au-dessous de zéro. »

Dans le Défilé de Taï-Pin-Lin

Saint-Pétersbourg, 26 décembre (*officiel*).

Le général Kouropatkine télégraphie le 24 décembre :

« Les Japonais ont ouvert aujourd'hui dès l'aube le feu contre notre grand'garde du défilé de Taï-Pin-Lin, sur la route de Sintzintin à Khouen-Jan-Sian. Notre grand garde s'est retirée au delà du défilé.

« Après l'arrivée de renforts, nous nous sommes avancés de nouveau et nous avons réoccupé le défilé de Taï-Pin-Lin. Nous avons perdu une douzaine d'hommes. Les pertes japonaises sont plus considérables. »

Les Khoungouses

Saint-Pétersbourg, 26 décembre.

Le correspondant des *Birjevia Viedomosti* télégraphie de Moukden, 24 décembre, que tout est tranquille. Une bande de 800 Khoungouses a fait son apparition au village de Syossi ; peu après, un détachement a été envoyé à la poursuite de ces Khoungouses. Il a eu une escarmouche avec eux ; il les a battus et leur a capturé du bétail, des chevaux, des porcs et des brebis en grande quantité.

L'ACTUALITÉ

LE PETIT NOEL DE TOTO

M. Beauvallon est un homme admirable. Il a des principes. Tous les gestes de sa vie, tous les battements de son cœur, toutes les résolutions de sa volonté sont enfermés en une étroite armature de principes, rigides comme l'acier. Il est nourri, saturé de sciences tristes, de positivisme amer, d'abstractions sociologiques, de desséchantes statistiques. Sa conversation a la grâce d'un théorème de géométrie. Sa rencontre paraît toute naturelle les jours de pluie, ou le 2 novembre, ou le jour de la rentrée des Chambres. Il a la mine austère, légèrement dédaigneuse, la démarche assurée de l'homme qui se croit le tabernacle de la vérité, de toutes les vérités. A la manière tranquille, courtoise, mais ironique, dont il écoute son interlocuteur, on sent qu'il se murmure à lui-même :

— Mon bon monsieur, vous pensez autrement que moi : donc, vous êtes un sot.

M. Beauvallon n'est pas un sectaire, car il n'a ni enthousiasme violent pour quelque haute idée, ni passion désordonnée pour un intérêt bas. Ce mathématicien, parfait galant homme, est d'une conscience très délicate, presque farouche. Mais il a depuis longtemps soufflé sur les rares flammes d'idéalisme allumées en lui par l'indulgente nature.

Deux grandes douleurs ont ravagé la vie de M. Beauvallon et le façonnèrent à la mélancolie. Sa femme est morte en donnant le jour au petit Toto. Elle lui laissait une fillette de cinq ans, Lilette, qui, au bout de quelques mois, alla reposer dans la tombe maternelle. Désespéré, il entreprit, avec une sollicitude de père nourricier, l'éducation de Toto.

Cette éducation, il la voulait méthodique, parfaite en tous points, et conforme à ses plus chers principes.

Son premier soin fut d'épargner à Toto le sacrement du baptême.

Ne croyez pas que M. Beauvallon soit un fanfaron d'impiété. Non. Il professe, à l'égard de toutes les religions, une sympathie ou plutôt une curiosité intellectuelle égale pour toutes. Il y aperçoit volontiers des phénomènes morbides de l'esprit humain, ou des institutions de police morale, excellentes pour le peuple et les vieilles dames, mais qui n'intéressent guère les sages, les philosophes, les lettrés délicats, les profonds sociologues. Il est de cette race de pères de famille dont vous connaissez, comme moi, tel ou tel échantillon, et qui raisonnent ainsi, avec une grande sérénité :

— C'est chose grave d'embrasser une foi religieuse, de s'affilier à une Eglise. Cette adhésion décide de toute la vie. Je n'ai pas le droit d'engager mon fils dans la pratique d'un culte. Quand il sera parvenu à l'âge de raison, vers sa dix-huitième année, après sa rhétorique, je lui expliquerai les dogmes et les rites divers. Il pourra choisir. Je respecterai sa liberté. Mais il choisira en pleine connaissance de cause.

Ah ! le bon billet ! Le jeune homme ne choisira rien. A moins qu'il n'ait la perversité charmante de cet éphèbe qui, un beau matin, dit à son père, positiviste auguste :

— Papa, c'est résolu. Je prends le bouddhisme. C'est plus vieux que le christianisme. Ça vient de la Haute-Asie. J'ai lu Barthélemy Saint-Hilaire, qui fut l'ami de M. Cousin. Je suis lié avec un bonze très bien, qui habite sur la butte Montmartre. Demain, il me rasera la chevelure. Et je m'achemine, dès ce soir, vers le Nirvâna !

Le père, épouvanté, consentit à tous les sacrifices. Il ne crut pas payer trop cher d'un cheval anglais et d'un voyage en Egypte le renoncement de son héritier à la religion de Châkya-Mouni.

***

Toto Beauvallon était encore très loin de l'heure où il serait appelé à choisir sa croyance. Il avait six ans. Il suivait, sous l'œil de son père, le cours de ses études enfantines. Il scrutait alors les ressorts de la soustraction. Il bâillait ingénument sur les chiffres, mais se consolait de l'arithmétique par le rêve.

Tout en tirant 3 de 8, il revenait en esprit à l'objet de son amour, une bicyclette solennellement promise pour le jour où il ferait, sans faute, la division par quatre chiffres. Chaque nuit, la bicyclette passait à travers ses songes, roulant sur une nuée d'or.

Toto parlait peu, riait moins encore. Il avait le sérieux, la douceur et le recueillement d'un petit ermite. Le père s'applaudissait de la grave allure de ce jeune caractère ; il ne savait point soupçonner les incertitudes et les lacunes de cette jeune pensée, les effarements et les anxiétés de cette petite âme, isolée dans le silence du foyer domestique et qui, au dehors, parmi les camarades de jeux, aux Champs-Elysées, aux Tuileries, ne pouvait avoir avec les âmes des autres enfants qu'une communion vague, timide et mêlée de sensations chagrines. Tout en modelant des pâtés de sable, en jouant aux devinettes ou aux chevaux de poste, Toto surprenait chez ses amis des paroles, des allusions, parfois des anecdotes qui, pour lui, demeuraient obscures, révélation inquiétante de personnes ou de choses mystérieuses dont le souvenir le hantait, éveillait en sa conscience des surprises et des regrets.

Quand il reprenait, sous l'égide de Mademoiselle, sa gouvernante anglaise, le chemin de la maison, l'enfant réfléchissait, songeait beaucoup à sa mère qu'il n'avait point connue, aux caresses, aux espérances et aux fêtes de ses petits compagnons, à ce monde de joies religieuses qui se fermait devant lui. Il allait tout pensif, avec de gros soupirs, se trouvant bien seul sur la terre et comme en exil.

A table, en face de son père, il risquait parfois des questions qui déconcertaient M. Beauvallon.

— P'pa, c'est-il très loin de chez nous au paradis ?

M. Beauvallon faisait mine de n'avoir point entendu.

— P'pa, si c'est pas trop loin, on pourrait peut-être y aller voir avec l'automobile ?

M. Beauvallon haussait légèrement les épaules et montrait du doigt à son fils Black, le petit dogue qui, frétillant, l'œil humide, la langue haletante, surveillait les destinées d'un os de poulet.

— P'pa, si Mademoiselle m'amènerait à la messe, les jours où le pain bénit c'est de la brioche ?

— Gourmand ! répondait le père. C'est très vilain, la gourmandise. Combien font sept fois huit ?

— Trente-neuf, disait Toto navré et prêt à pleurer.

Un soir, au retour de la promenade, il vint s'asseoir sur les genoux de son père et, très câlin, à demi-voix, il lui dit à l'oreille :

— C'est donc bien vrai, que je ne suis qu'un pauvre petit païen ?

M. Beauvallon sursauta, fronça les sourcils. Il apercevait tout à coup l'infirmité de sa pédagogie, le mensonge de cette éducation qui faisait de son fils un être singulier, un déshérité digne de pitié.

— Ce sont des méchants qui t'ont dit cela, Toto. Plus tard, tu comprendras. Tu es trop jeune encore pour comprendre. On a voulu te faire de la peine. Viens, allons chez Lilette.

Lilette, la petite sœur morte, avait gardé sa chambre blanche et bleue, toute parfumée de son souvenir. Une vitrine précieuse y montrait les poupées de l'enfant, ses ceintures de soie, son petit parasol en dentelles et une douzaine de mignons souliers de satin ou de velours. Sur la cheminée, toujours parée de fleurs fraîches, reposait, en un petit reliquaire de cristal, la tresse blonde de Lilette.

M. Beauvallon conduisait parfois son fils dans cette blanche chapelle, quand Toto avait été bien sage. Il lui permettait même de croire que Lilette souriait à son frère et l'écoutait parler.

— Mais où est-elle ? interrogeait Toto.

— On ne peut pas savoir, répondait le père.

***

L'année dernière, la veille de Noël, le petit garçon sembla, tout en dînant, préoccupé, soucieux. il ne disait mot et, trois fois, laissa tomber à terre sa fourchette.

— Es-tu malade ? demanda M. Beauvallon.

Toto fit signe qu'il se portait bien. Puis, prenant à deux mains son courage :

— Dis, p'pa, si je mettrais pour la nuit mes souliers dans ta cheminée, le petit Jésus y descendrait y avec ma bicyclette ? Hein ! dis ?

M. Beauvallon laissa échapper un vif mouvement d'impatience. Mais l'un de ses principes est de ne jamais s'émouvoir. Il se ressaisit et, très calme, il commença :

— Toto, le mythe de Jésus...

Il n'alla pas plus loin, il se jugea ridicule à l'excès. Il prit un ton plus simple :

— Voyons. Toto, réfléchis que le petit Jésus ne peut descendre en même temps par toutes les cheminées de Paris. Pas même s'il était ramoneur. D'abord, il deviendrait tout noir de suie et ne serait plus présentable. On t'a conté des fables. Si tu mettais tes souliers... A propos, où voulais-tu les poser ?

— Dans ta chambre, puisqu'on n'y fait pas de feu. Faut pas qu'y ait du feu.

— Eh bien, si tu faisais cela, je serais très mécontent. Je te défends de porter chez moi tes souliers. Allons ! ne pleure pas et va te coucher.

M. Beauvallon alluma un cigare et sortit.

Toto se coucha tout songeur. Une idée étrange se levait en sa petite cervelle. Il riait en pensant ;

— Pas mes souliers à moi, puisque c'est défendu. Mais d'autres ?

Quand il fut certain que Mademoiselle s'était retirée en son appartement, il sauta hors du lit, et, pieds nus, courut à la chambre de Lilette. Il tira à tâtons de la vitrine deux souliers et une poupée. Dans la cheminée frappée d'interdit, il plaça la poupée agenouillée, les mains jointes, un soulier de satin rose à droite, un soulier de velours vert à gauche, le tout bien abrité par un petit paravent japonais. Puis, le cœur joyeux, il revint se glisser sous ses couvertures.

Quand M. Beauvallon rentra, un peu plus tard, le paravent attira son attention, il le replia et recula de deux pas.

— Ah ! s'écriait-il, le petit Jésuite !

Mais tout aussitôt il se sentit troublé. Il lui parut que son armature d'acier fléchissait et se disloquait. Il se pencha vers la poupée, vers les petits souliers.

Un essaim de souvenirs très doux, très tendres, bourdonnait autour de son front. Cette poupée, à la chevelure d'or, ébouriffée, l'enfant mourante la berçait entre ses bras et la petite âme avait effleuré, en s'envolant de la terre, la face souriante, les yeux d'émail. Lilette avait dansé dans ces frêles souliers, brodés de paillettes d'or. Il entendait la voix de sa petite fille, venue de si loin, telle qu'une musique aérienne, un murmure d'amour. La prière de la poupée était si touchante ! Elle plaidait si gentiment la grâce de Toto !

M. Beauvallon sonna son valet de chambre.

— François, prenez ces trois cents francs. Arrangez-vous comme vous pourrez. Mais il me faut à tout prix, pour cette nuit même, une bicyclette d'enfant, le Noël de Toto. Ne riez pas, François. Hâtez-vous, car la soirée s'avance. Et n'oubliez pas un sac de fondants au chocolat. J'attendrai jusqu'à votre retour.

Le lendemain, vers dix heures, Toto traversait le cabinet de son père. Il embrassa, sans parler, M. Beauvallon, qui semblait lire attentivement son journal. Puis il se dirigea délibérément vers la chambre à coucher.

— Oh ! cria-t-il, j'étais bien sûr !...

Devant la cheminée, la poupée blonde de Lilette chevauchait une bicyclette étincelante. Entre ses bras croisés sur la poitrine, elle tenait une rose blanche. Le sac de fondants, disposé à la façon d'un coussin, l'empêchait de tomber à la renverse. Et, dans le calice de la rose, un billet était enclos, que Toto vint lire triomphalement à son père :

« M. Toto pourra se rendre à la messe de Saint-Roch, accompagné par Mademoiselle, même les dimanches où le pain bénit ne sera pas de la brioche. »

Emile Gebhart
de l'Académie française.

La Mort de M. Syveton

La version du vol. — Inanité de cette nouvelle accusation. — Les chiens de Mme Syveton. — La reconstitution du drame. — Les perquisitions.

Paris, 26 décembre.

Les journaux ministériels, l'*Humanité* notamment, marchent à fond sur la version du vol, comme ils ont marché sur celle de l'hérotisme. Mais, pas plus que cette dernière, celle du vol ne résiste à un examen sérieux.

Eût-elle, d'ailleurs, une ombre de vraisemblance, elle ne saurait résoudre la question qui domine toute cette affaire, et le problème reste posé devant la conscience troublée : 1° Comment M. Syveton s'est-il tué ? 2° Pourquoi était-il nécessaire qu'il disparût, la veille de son procès, par la fuite ou par la mort ?

Ce nouveau racontar n'a été imaginé que pour parer à une arrestation imminente. « C'est une invention stupide et insoutenable », dit M. Rochefort, qui donne ensuite de curieux renseignements sur les conciliabules dans lesquels l'on arrêtait les déclarations successives de Mme Syveton :

Je suis mieux que personne, écrit-il ce matin, au courant de ces manœuvres préservatrices, attendu qu'on m'a prié de tâcher d'obtenir de Guyot de Villeneuve qu'il mît fin à la publication des fiches de délation et, comme naturellement je m'étais gendarmé contre l'idée d'une pareille trahison, j'ai été instamment sollicité de suspendre l'envoi à l'*Intransigeant* d'un article où le mot « assassinat » était écrit à chaque ligne.

Quelqu'un m'a certifié même, comme venant de source certaine, tous les racontars mis en circulation par le syndicat des assassins pour faire croire au suicide, c'est-à-dire à la culpabilité de Syveton. J'ai demandé alors : « De qui tenez-vous ce renseignement ? » Et on m'a répondu : « De Mme Syveton elle-même. »

J'ai eu beau faire observer à quel point étaient suspects les récits d'une femme qui lançait ainsi contre son mari mort des accusations abominables contre lesquelles il lui était impossible de se défendre, mon visiteur m'a affirmé avoir de telles preuves que j'ai eu la faiblesse de déchirer mon article où je soutenais l'hypothèse d'un crime évident, pour le remplacer par un autre beaucoup moins documenté et beaucoup plus vague.

C'est quand l'inanité des calomnies répandues sur les mœurs de Syveton a éclaté à tous les yeux, que le groupe des sauveteurs s'est rejeté sur l'inculpation de détournement de fonds, que la veuve se serait enfin décidée à dévoiler. Le dernier avatar de la dénonciatrice de son mari est encore plus funambulesque que les autres. Comment ! Elle n'avait, dès le premier jour, qu'à déclarer que Syveton s'était donné la mort parce qu'il s'était approprié de l'argent à lui confié et, plutôt que d'aller au devant de cette révélation, elle a préféré faire courir sur la moralité de sa jeune fille les bruits les plus déshonorants, étaler sous les yeux du public des plaies intimes, des secrets d'alcôve et jusqu'à des lettres d'amour écrites à un concierge!

Dès le début, elle pouvait arrêter net cet épouvantable scandale, et c'est trois semaines après la constatation du décès qu'elle vient dire au juge d'instruction : « Je vous ai trompé : mon mari n'a jamais mené ma fille rue Joubert. Il s'est tué de peur qu'on ne découvrît ses détournements ! » Et si je peux me permettre de dévoiler toute ma pensée, j'ai un fort soupçon que l'invraisemblable restitution des quatre-vingt-dix-huit mille francs a été combinée par le groupe des innocenteurs, qui tiennent à nous persuader que Mme Syveton était une Lucrèce, et non une Lucrèce Borgia.

M. Drumont, pour bien montrer l'invraisemblance des récits successifs de Mme Syveton, imagine ce dialogue entre elle et M. Boucard :

« — Monsieur le juge d'instruction, dit Mme Syveton, mon explication sur le suicide de Syveton ne *colle* pas, ne *biche* pas, comme on dit en argot. Ma fille avait été une première fois convaincue d'avoir menti en proférant une accusation monstrueuse et de ceci il existait une constatation médicale... Il est bien évident, d'ailleurs, qu'il était difficile d'attacher une importance quelconque aux extravagances d'une névrosée que envoyait des lettres de tendresses à son concierge. Mon mari ne s'est donc pas tué pour cela. Il a eu une autre raison, une raison décisive pour se tuer !

« — Je vous écoute, madame.

« — C'est un bien horrible secret !...

« — Dites-le tout de même !...

« — Eh ! bien, mon mari, dont je me suis donné pour mission de défendre la mémoire, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, était un voleur. Il s'était approprié les fonds de la Patrie française.

« — Je comprends tout. Il était sous le coup d'une demande de reddition de comptes ?

« — Oh ! non, monsieur le juge d'instruction, tout le monde avait confiance en lui, tout le monde s'en rapportait à lui, tout le monde savait que la comptabilité d'une association politique ne peut être la même que celle d'une maison de commerce. On ne peut avoir un grand-livre pour y mettre : « Remis tant à Bidegain. »

« — Je comprends moins, mais je comprends encore. M. Lemaître ou M. Coppée avaient marqué à M. Syveton qu'ils blâmaient sa conduite ?

« — Ce n'est pas encore ça, monsieur le juge d'instruction. M. Lemaître et M. Coppée avaient tenu à être, le jour du procès, aux côtés de l'homme qu'ils estimaient et qu'ils aimaient. C'étaient les deux seuls témoins de moralité que M. Syveton eût fait citer. C'est par eux qu'il devait être escorté en arrivant devant le jury.

« — Ma foi, madame, je ne comprends pas du tout. L'histoire du viol n'a pas pris ; l'histoire du vol paraît tout à fait invraisemblable. Profitez des deux jours de congé de la Noël pour travailler un peu l'histoire d'un assassinat commis par Syveton et tâchez d'y mettre un petit enfant qui aurait été dévoré. Cela ferait bien dans le paysage ! »

L'*Action* aussi, par la plume de M. Henry Bérenger, voit dans la nouvelle accusation portée par Mme Syveton contre M. Syveton les imaginations d'une coupable affolée :

Même si Gabriel Syveton avait commis les indélicatesses sexuelles ou pécuniaires dont les siens l'accusent de façon si suspecte après sa mort, comme ces indélicatesses n'auraient pu être *prouvées*, au cours d'un procès politique, n'est-il pas évident qu'elles ne sauraient en aucun cas légitimer l'explication d'un suicide, matériellement invraisemblable ?

En couvrant d'infamie la mémoire de son mari, Mme Syveton s'accuse elle-même.

Et une terrible question est alors posée, juste réponse aux racontars invraisemblables et contradictoires de cette femme : « Qui nous prouve que ces titres n'ont pas été détournés par Mme Syveton au détriment et à l'insu de son mari et que ce ne sont pas ceux-là mêmes qui furent expédiés de Paris à Anvers, à la veille de la mort du trésorier de la Patrie française ? »

Le *Gaulois*, l'*Autorité* et l'*Aurore* elle-même, par la plume de M. Clemenceau, démontrent également l'invraisemblance de la nouvelle accusation de Mme Syveton. Le *Gaulois* demande pourquoi cette dernière ayant remis les 98,000 francs à M. Jules Lemaître dès le 9 décembre, elle n'en a rien dit aux amis de son mari qu'elle avait convoqués elle-même et pourquoi M. Jules Lemaître, qui assistait à cette conférence, n'en a pas soufflé mot.

De son côté, la *Libre Parole* a interviewé M. Jules Lemaître qui a déclaré n'avoir été interrogé par le juge d'instruction que sur un seul point de fait : celui d'avoir reçu les 98,000 francs de Mme Syveton. Il a d'ailleurs ajouté au juge qu'il avait reçu cette somme sous bénéfice d'inventaire et qu'il n'avait conçu aucun soupçon sur la probité de M. Syveton.

Les Chiens de Mme Syveton

Paris, 26 décembre.

On sait que Mme Tournadour, la femme de ménage, a affirmé que la bonne, Louise Spilmacker, au lieu de sortir avec les chiens à quatre heures, était partie à deux heures et n'était rentrée que deux heures plus tard.

Louise Spilmacker, demande le *Gaulois*, serait-elle sortie pour emmener les chiens ? N'aurait-elle, au contraire, emmené les chiens que pour justifier sa sortie ? Cette absence anormale, à l'heure où se déroulait le drame que cherche à reconstituer le juge d'instruction, ne serait-elle point étrangement révélatrice, si elle était définitivement établie ?

Que s'est-il passé avant cette sortie ? Mme Tournadour a remarqué que Louise Spilmacker avait rapporté dans la cuisine une tasse et une soucoupe sales, qu'elle s'est empressée de laver ! Contrairement aux habitudes de Mme Syveton, qui prenait le café à la cuisine, quand son mari ne lui tenait pas compagnie, Mme Syveton, qui avait déjeuné seule, n'a pas rejoint Louise Spilmacker. La maison reste presque vide, et quand Mme Syveton quitte son mari, qu'elle vient de trouver mourant, elle doit courir à la fenêtre, appeler la concierge pour envoyer chercher un pharmacien, un médecin.

Cette bonne qui sort si opinément, qui change les habitudes des chiens, quand est-elle rentrée ? Qu'a-t-elle fait de deux heures à quatre heures ? Question angoissante, si on la rapproche de cette autre : Qui donc a prévenu Mme Ménard pour que celle-ci pût, à trois heures, rappeler son mari à Neuilly ?

La Reconstitution du Drame

Paris, 26 décembre.

Ce matin, M. Boucard, juge d'instruction, a procédé, avenue de Neuilly, à la reconstitution du drame au cours duquel le député du deuxième arrondissement a trouvé la mort.

A neuf heures et demie arrivaient successivement au domicile de M. Syveton MM. Bulot, procureur général ; Fabre, procureur de la République ; les experts Ogier, directeur du Laboratoire de toxicologie ; Pouchet, Bordas, Girard, directeur du Laboratoire municipal ; Debrie, architecte, expert de la préfecture de police ; Socquet, médecin légiste ; Me Ménard, avocat de la partie civile ; le juge de paix de Neuilly et son greffier ; M. Simard, commissaire de police, et son secrétaire ; enfin, M. Boucard et son greffier.

Ajoutons aussi la présence de MM. Hamard et Blot, chef et sous-chef de la Sûreté.

Dès que les magistrats ont été arrivés chez Mme Syveton, la levée des scellés a été opérée par le juge de paix de Neuilly et il a été procédé à la reconstitution du drame. Etaient seules présentes, avec les personnages officiels, Mme Syveton et Louise Spilmacher.

M. Boucard déclare tout d'abord qu'il va vérifier les trois hypothèses, accident, suicide, crime. Vers midi moins le quart, une automobile s'est arrêtée devant la porte. On a sorti du coffre des petits chiens et des cobayes, qui ont été aussitôt montés dans l'appartement, où ils ont servi aux expériences des experts.

A midi, on descend le cadavre d'un des chiens. A midi un quart, la porte du vestibule s'ouvre et M. Bulot sort en compagnie de M. Fabre, procureur de la République. Un agent de police représentait M. Syveton. La reconstitution du drame était terminée.

A six heures du soir, M. Boucard, juge d'instruction, et M. le docteur Tholmer étaient encore chez Mme Syveton.

Les Perquisitions

Paris, 26 décembre.

A midi et demi, M. Hamard, chef de la Sûreté, en quittant les magistrats à la porte de l'immeuble habité par Mme Syveton, s'est rendu chez le docteur Tholmer, rue d'Orléans, à Neuilly, où il a procédé à une longue et minutieuse perquisition.

M. Tholmer était absent. M. Hamard a attendu son retour avant d'opérer.

De son côté, M. Blot, sous-chef de la Sûreté, a accompli la même opération chez M. Ménard, 20, rue Louis-Philippe, également à Neuilly. A trois heures, le secrétaire de M. Simard, commissaire de police, s'est rendu à son tour chez le docteur Tholmer, qu'il a emmené avenue de Neuilly, où il a été interrogé par M. Boucard, en présence de Mme Syveton.

Chez M. Guyot de Villeneuve

Paris, 26 décembre.

M. Guyot de Villeneuve s'attendait ce matin à ce qu'une perquisition fût opérée chez lui. Le député de Neuilly a mis en lieu sûr toutes les fiches de délation qui sont encore en sa possession.

D'autre part, M. Guyot de Villeneuve, interrogé au sujet d'une information parue dans un journal du matin et de laquelle il résulterait que M. Syveton aurait détourné à son profit la plus grande partie de la somme mise à sa disposition pour l'achat des fiches de délation, a répondu textuellement :

« Ce sont là des racontars stupides, qui n'ont d'autre but que de m'arracher les renseignements touchant l'usage des fiches, mais je ne serai pas dupe de ces manœuvres. »

Les Imprudences de Mme Syveton. Les mesures conservatoires qui auraient dû être prises après la mort de son mari.

Paris, 26 décembre.

La question de la restitution faite par Mme Syveton entre les mains de M. Jules Lemaître fait encore l'objet de tous les commentaires. A ce sujet, un juriste distingué, Me Léouzon-Leduc, a fait à la *Liberté* des déclarations intéressantes. Les voici :

Syveton est mort sans enfant. Sa femme, son père et une sœur lui ont survécu. On ne nous a pas dit qu'on avait trouvé de testament. Il était, au moment de son décès, trésorier de la Patrie française. Il laissait donc trois héritiers aux droits inégaux et sa succession demeurait comptable, dans certaines conditions spéciales, puisqu'il s'agissait d'une comptabilité de fonds secrets, des sommes qu'il avait gérées comme mandataire d'une association politique.

Etant donné cette situation, qu'est-ce qui se serait passé chez tout autre ? Qu'est-ce qui devait normalement se passer ? A défaut d'un accord immédiat entre tous les intéressés pour procéder à un partage, la veuve, en vue de la sauvegarde de ses responsabilités à l'égard de la succession, aurait aussitôt fait mettre sous scellés les papiers, les valeurs, les deniers et sommairement inventorier les objets mobiliers existant au domicile commun.

Dans l'inaction de la veuve, les autres intéressés auraient fait de même, aussi bien pour la garantie de leurs droits que pour la garantie de la succession à l'égard de l'association politique dont leur auteur administrait les deniers. Enfin, en présence de l'inaction des héritiers, cette association aurait elle-même pris l'initiative des mesures conservatoires nécessaires.

Cependant, personne ne paraît avoir eu la préoccupation de les rechercher, et ceci ne laisse pas d'être singulier. Les scellés, qui auraient dû être apposés dès le 8, ne l'ont été que quinze jours après, tardivement, trop tard.

Que la veuve n'ait pas un instant songé à mettre sa responsabilité à couvert, tant à l'égard des héritiers que de la Patrie française, c'est là ce qui est extraordinaire.

Elle avait des conseils, un de mes estimés confrères, un gendre qui est agent d'affaires. On a dû lui dire que, s'il disparaissait des valeurs ou des documents, elle en serait comptable elle-même envers la Patrie française et cela sans qu'elle pût reporter sur le mort la responsabilité de leur détournement.

La conduite de Mme Syveton a été bien imprudente ! Et il serait surprenant que de cette inqualifiable imprudence les agents de la Sûreté, des praticiens distingués, n'aient point su profiter, pour prélever leur part, la meilleure, dans les papiers de l'ancien secrétaire général de la plus importante de nos associations politiques.

La Catastrophe de la Ligne du Nord

Les Blessés

Paris, 26 décembre.

Les blessés ont reçu la visite de MM. Sartiaux, ingénieur en chef ; Perron, secrétaire général, et Périer, médecin en chef de la Compagnie du Nord, qui ont tenu à venir leur adresser des encouragements et des consolations.

MM. le docteur Peyrot, sénateur, ainsi que le professeur Périer et M. le docteur Reynier s'étaient joints à eux.

D'une manière générale, on peut dire que l'état des blessés est aussi satisfaisant que possible.

M. le docteur Auclair lui-même, pour lequel les médecins avaient réservé leur pronostic, peut être, paraît-il, considéré aujourd'hui comme hors de danger. Seul l'état de M. Charles Soyer, maréchal-des-logis au 21e dragons, présente encore quelque gravité.

M. Damevin, qui habite Lyon, quittera l'hôpital cet après-midi. Il a une fracture à la jambe et des ecchymoses à la tête. Aussi, la Compagnie du Nord, qui s'est chargée de son transport, devra-t-elle prendre d'infinies précautions pour ne pas aggraver des souffrances qui sont intolérables.

Obsèques des Victimes

Paris, 26 décembre.

Ce matin ont eu lieu les premières obsèques des victimes. Le corps de M. Rosembaum a quitté le domicile du défunt, 11, rue de Villebois-Mareuil, à dix heures, pour se rendre directement au Père-Lachaise. La préfecture de police et la Compagnie du Nord s'étaient fait représenter.

Les obsèques de M. Olivier Lyon, soldat au 43e de ligne, le petit-fils de M. Marcellin Berthelot, ont eu lieu de leur côté au milieu d'une grande affluence de personnalités appartenant à la politique, aux lettres et aux sciences. La cérémonie funèbre, très simple, a eu lieu à l'église Notre-Dame-des-Champs, qui regorgeait de monde.

Le deuil était conduit par le père de la victime, ses oncles et ses beaux-frères, MM. Georges Lyon, recteur de l'Académie de Lille ; André Berthelot, administrateur délégué du Métropolitain ; Daniel Berthelot, professeur à l'école de pharmacie ; Philippe Berthelot, secrétaire d'ambassade ; Charles Langlois, André Lawrence, Louis et Jacques Bréguet.

Les honneurs militaires ont été rendus par une escouade du 102e de ligne. L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

Le corps du commandant de pompiers Testelin a quitté la Morgue à onze heures trente, escorté par une délégation de pompiers de province.

LA COUPE GORDON-BENNETT

Paris, 26 décembre.

Comme nous l'avons dit hier, rien n'est encore décidé au sujet du circuit à adopter pour la coupe Gordon-Bennett.

Tout, au contraire, est remis en question, un autre circuit, celui des Ardennes, venant en dernière heure concurrencer les circuits rivaux d'Auvergne et d'Aix-les-Bains.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1899

Paris, 26 décembre.

Ce matin a eu lieu un tirage financier intéressant les obligations de l'emprunt municipal de 1899.

Le numéro 178,746 gagne 100,000 fr.

Les numéros 49,202 et 202,424 gagnent chacun 10,000 fr.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

387.601	8.345	114.148	219.880	261.610
356.995	157.002	63.765	323.559	89.714
393.625	387.210	356.648	293.569	266.668
360.645	287.319	218.439	114.233	133.334
13.239	162.946	147.710	217.982	209.324
271.841	391.270	266.054	88.048	204.540

A L'ÉTRANGER

ALLEMAGNE

L'Allemagne et la Question d'Alsace-Lorraine. — *Berlin, 26 décembre.* — La *Gazette de Cologne* revient, à propos de la réponse de M. Jaurès aux déclarations du comte de Bulow, sur les rapports de la France et de l'Allemagne.

La *Gazette de Cologne* cite les déclarations de M. Clemenceau dans l'*Aurore* et de M. de Lanessan dans le *Siècle*, déclarations qui laissent supposer que, tout en s'occupant de la question de la paix en Europe, ces deux Français font des réserves en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine. Ce journal considère comme chimérique toute idée d'une amélioration des relations internationales reposant sur une revision du traité de Francfort.

Au cours de son article, la *Gazette de Cologne* attaque M. Delcassé, qu'elle suppose, et il faut l'espérer à bon droit, adversaire de la politique extérieure de M. Jaurès :

« Existe-t-il, dit-elle, quelque fait ayant une signification politique pour montrer que la réserve de M. Delcassé est simplement due à la prudence diplomatique, en souvenir par exemple du sort de Jules Ferry, et non à la tendance de la politique de M. Delcassé ? L'histoire des six dernières années ne fournit aucune réponse.

« Et pourtant, les occasions n'ont pas manqué à la diplomatie française de donner une preuve de bienveillance diplomatique, lorsque des questions d'intérêts internationaux très éloignés du théâtre des affaires européennes et n'entraînant en elles-mêmes aucun danger de complications ont été portées à sa connaissance par l'Allemagne. Il y a eu des occasions où la moindre preuve de bienveillance aurait autorisé des conclusions relatives à l'attitude conciliante de la France à l'égard de l'Allemagne, aussi bien qu'envers les autres puissances. »

Une Mission allemande en Abyssinie. — *Berlin, 26 décembre.* — Le conseiller privé docteur Rosen, du ministère des affaires étrangères, le chef de la mission diplomatique qui doit se rendre auprès du négus d'Abyssinie, a quitté Berlin hier soir, à destination de Naples, pour rejoindre les autres membres de la mission à bord du steamer de la Nord-Deutscher Lloyd, qui les transportera à Djibouti.

Le docteur Rosen est un orientaliste, qui a été pendant longtemps à la légation allemande à Téhéran. La mission actuelle a pour but d'établir des relations diplomatiques permanentes avec la cour du négus et d'assurer des facilités pour le commerce allemand en Abyssinie. On parle également d'une mission autrichienne qui se rendra, dit-on, en Abyssinie vers la même époque que la mission allemande. Il se pourrait que la mission allemande retournât par la voie du Nil et de l'Egypte.

ITALIE

Les socialistes italiens et la franc-maçonnerie. — *Rome, 26 décembre.* — Le Congrès régional de Florence ayant décidé de rayer des groupes socialistes de la Toscane les socialistes qui seraient inscrits actuellement à la franc-maçonnerie, le comité exécutif de la direction du parti s'est réuni d'urgence à Rome pour examiner la question.

On a décidé qu'il y a lieu de convoquer une réunion plénière de la direction du parti pour cette semaine. Dans cette réunion, on arrêtera les règles d'un référendum national dans lequel tous les socialistes inscrits au parti devront répondre à cette question : « Un socialiste peut-il être inscrit dans la franc-maçonnerie ? »

Les socialistes français ont moins de fierté et de pudeur et c'est dans les Loges qu'ils vont chercher leurs recrues...

RUSSIE

Les nouvelles réformes. — *Londres, 26 décembre.* — Le *Morning Leader* publie une dépêche de Saint-Pétersbourg annonçant que le czar a l'intention d'accorder des réformes très importantes. Il entend inaugurer un système d'enseignement primaire pour tout l'empire.

Il veut aussi accorder la liberté de la presse et la tolérance religieuse.

TURQUIE

Un emprunt de cent millions. — *Constantinople, 26 décembre.* — Les négociations avec le syndicat français pour la conclusion d'un emprunt de cent millions, ont été faites sur la base de 6 0/0 des recettes dites des dîmes.

Echos & Nouvelles

LES JEUX PUBLICS EN ALLEMAGNE

On sait que malgré la suppression en 1872 des jeux publics de Bade, Wiesbaden et Hombourg, le jeu existe dans un certain nombre d'Etats allemands, patronné par l'autorité sous forme de loteries d'Etat.

Actuellement le gouvernement prussien songe à monopoliser, à son profit, toutes les loteries des Etats de la confédération.

En effet, la Prusse, la Saxe, les villes libres de Lubeck et Hambourg, les Etats de Thuringe, ainsi que les duchés et principautés ont leur loterie d'Etat.

Des lois sévères interdisent la vente des lots saxons en Prusse et réciproquement des lots prussiens en Saxe.

Cette concurrence nuit surtout à la Prusse dont la loterie est moins avantageuse que celles des autres Etats, aussi le ministre des finances a-t-il eu l'idée de proposer, pour commencer, aux plus petits Etats de leur racheter leur loterie, à condition qu'à l'avenir, seuls les lots prussiens seraient autorisés dans leur territoire.

Le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin et la ville libre de Lubeck se sont laissé séduire par l'appât d'une rente annuelle et ont abandonné l'exploitation de leurs sujets à la loterie prussienne. Le Mecklembourg-Strelitz, lui aussi, a presque cédé. La Prusse a fait des propositions analogues aux autres Etats à loteries. On attend la décision de la Saxe.

Le ministre des finances prussien soumettra l'année prochaine à la Chambre les traités conclus avec les Etats abandonnant leur loterie à la Prusse.

LE MARIAGE DU ROI D'ESPAGNE

On parle beaucoup, *tra los montes*, du prochain mariage du jeune roi, mais on s'accorde peu sur la personnalité de sa future épouse.

On a parlé d'abord de la cousine germaine du roi, fille de l'infante Paz et du prince Louis-Ferdinand de Bavière, lors de son récent séjour au palais de Madrid, ensuite d'une fille ou d'une nièce de l'empereur d'Allemagne, plus tard d'une archiduchesse autrichienne, enfin d'une princesse anglaise, fille cadette du duc de Connaught, qui se rendit très populaire quand il vint représenter le roi d'Angleterre à l'occasion de la majorité du roi d'Espagne.

Bien qu'accueilli avec sympathie, ce dernier bruit ne paraît pas plus fondé que les autres, car on fait remarquer que l'Espagne n'accepterait point une reine protestante. Il faudrait donc que la jeune princesse se convertît au catholicisme — et il semble douteux qu'elle y consente.

Alphonse XIII restera donc garçon... provisoirement. Il n'y a pas de temps perdu, car le jeune roi n'a pas encore achevé sa dix-huitième année.

LE NOEL A BERLIN

Chaque veille de Noël à la cour de Berlin, le capitaine en second de la première compagnie du 1er régiment de la garde offre à l'empereur un gâteau de miel.

Le kromprinz et les autres fils de Guillaume II reçoivent des gâteaux analogues — mais de dimensions moindres — de la deuxième compagnie de ce régiment.

Ces gâteaux étaient jadis fabriqués à Thorn, mais, depuis quelques années, c'est un pâtissier de Postdam à qui ce travail est confié. Le gâteau de Noël est glacé ; il porte l'étoile de la garde et une inscription dédicatoire. Guillaume ne manque jamais la cérémonie de la remise du gâteau et il retient à dîner les officiers chargés de lui présenter la pâtisserie.

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 27 décembre — 19 —

MAXIMILIEN HELLER

PAR

Henry CAUVAIN

DEUXIÈME PARTIE

« Tout à coup, il me sembla voir, à travers l'obscurité si épaisse, une petite lumière faible et vacillante qui s'avançait lentement et marquait sa traînée lumineuse sur la neige du jardin.

« Je regardai plus attentivement en me penchant hors de la fenêtre ; la lumière avait disparu.

« — J'ai eu une allucination, » pensai-je.

« Et je poussai un soupir de soulagement.

« Cependant mes yeux n'avaient pas quitté la place où j'avais vu disparaître la trace lumineuse.

« Il me sembla qu'à cet endroit l'obscurité était plus épaisse. Je distinguai sur la neige une grande tache noire.

« Puis cette tache parut se séparer en deux.

« — Il y a un complice, me dis-je ; tout est perdu ! »

« Un grognement prolongé qui parvint jusqu'à mon oreille me rassura.

« Ce complice... c'était Jacquot qui venait présenter ses respects à son maître.

« En effet, je revis bientôt la lumière de la lanterne sourde recommencer sa marche.

« Elle franchit la porte de la cour et se dirigea vers le coin obscur où se trouvait la cage de l'ours.

« — Il va s'assurer que ses ordres ont été exécutés, pensai-je, et que Jacquot est bien réellement à jeun depuis trois jours.

» Enfin la lumière s'avança toujours avec la même lenteur et la même circonspection vers la maison, et j'entendis la porte du château se fermer doucement.

« Alors je pris ma lampe que j'avais cachée derrière les rideaux de mon lit, et je la levai trois fois en étendant le bras hors de la fenêtre.

« J'attendis quelques minutes. Mon cœur battait à rompre ma poitrine.

« Pourvu que Jean-Marie soit à son poste ! » me dis-je en recommençant le signal.

» Un beuglement plaintif retentit au milieu du fracas de la tempête. C'était dans la direction du clos des Lavandières.

» Le même bruit sourd et prolongé se fit entendre quatre fois encore.

« Alors, du haut de mon observatoire élevé, je vis une fusée rouge tracer dans l'air son sillon lumineux, à une lieue environ du château. C'était le signal convenu avec le juge d'instruction, qui attendait le moment propice, dans une auberge de Locahr.

» Je refermai ma fenêtre et éteignis ma lampe.

« Cependant je voulus m'assurer que c'était bien le bandit qui venait de rentrer au château.

« Je sortis donc de ma chambre en suivant le mur à tâtons, afin d'aller écouter si j'entendais quelque bruit dans son appartement.

« Au moment où, arrivé au bout du corridor, je posais le pied sur l'escalier, le bruit d'une porte qu'on fermait se fit entendre au premier étage, et en même temps une marche lente et inégale retentit dans le silence de la nuit.

« J'avais heureusement pris la précaution de me déchausser et je pus regagner ma chambre sans faire de bruit.

« Je me glissai dans mon lit, je ramenai mes couvertures jusqu'à mon menton et feignis de dormir.

« Au bout d'une minute environ, le promeneur nocturne passa, sans s'arrêter, devant la porte de ma chambre. Il ouvrit doucement celle de sa complice.

« Quelque temps après, je l'entendis revenir de chez la *morte*.

« Il introduisit doucement une clef dans ma serrure, ouvrit ma porte, s'avança jusqu'à mon lit, et je sentis la lumière de sa lanterne sourde glisser sur mes paupières fermées.

« Il marcha quelques instants dans ma chambre et parut y faire une perquisition minutieuse.

« Puis j'entendis la porte se refermer, je jugeai qu'il venait de sortir de chez moi ; cependant, quelque attention que j'y prêtasse, il me fut impossible de percevoir le bruit de ses pas dans le corridor.

« Il régnait un silence profond, interrompu seulement par les rafales du vent.

« Je restai encore couché, de peur quil ne lui prît la fantaisie de revenir.

« Tout à coup je sentis une main se glisser sous mes couvertures, mon pied droit fut saisi comme dans un étau et au même instant je ressentis au talon une piqûre aigüe.

« Je jetai un grand cri et m'évanouis.

XI

« Cette défaillance causée par la surprise que j'avais éprouvée, et qu'expliquait l'irritation nerveuse qui s'était emparée de moi depuis deux heures, me sauva la vie.

« Car l'assassin, me voyant livide, inanimé, me crut mort et quitta la chambre.

« Lorsque je revins à moi, mon premier mouvement fut de courir à la porte, que je barricadai solidement.

« Puis je regardai la légère blessure que j'avais reçue au talon. Quelques gouttes de sang s'en échappaient, mêlées à une liqueur brune que je reconnus pour l'inoffensif mélange de suie substitué par moi au terrible curare.

« J'armai alors ma paire de pistolets, que je glissai dans ma poche. J'étais bien décidé, si l'assassin revenait, à lui brûler la cervelle, dussé-je ravir à M. Donneau la gloire de prendre vivant ce redoutable bandit.

« Ma montre marquait onze heures. Il y avait déjà une heure que j'avais donné le signal. Le moment approchait où une lutte décisive allait s'engager entre l'assassin et celui dont il croyait avoir fait sa victime. Je frémissais d'impatience ; il me semblait que M. Donneau tardait bien à venir.

« J'ouvris ma fenêtre avec des précautions infinies et j'écoutai attentivement si, au milieu du fracas de l'ouragan, je n'entendais pas le signal qui devait m'annoncer la présence du juge d'instruction et de ses acolytes.

« Un quart d'heure s'écoula.

« Enfin, au moment où le vent commençait à mugir avec moins de violence, je crus entendre un sifflement doux et prolongé que je pris d'abord pour le dernier soupir de la tempête.

« Mais ce coup de sifflet se répéta trois ou quatre fois encore avec plus d'intensité. Il venait du côté du jardin où se trouvait le vivier. Le doute n'était plus possible : c'étaient M. Donneau et ses hommes !

« Je tirai un des draps de mon lit et le tordis rapidement, de manière à en faire un câble solide.

« J'attachai ce câble improvisé à la barre de fer de ma fenêtre et je me laissai glisser le long du mur, jusqu'à ce que je sentisse à portée de ma main l'une des longues branches du sapin.

« Je me cramponnai à cette branche et j'y attachai solidement, le plus près possible du tronc de l'arbre, l'autre extrémité du drap. J'avais établi de cette façon un pont suspendu entre le sapin et la fenêtre.

« Puis je descendis le long de l'arbre et me dirigeai en toute hâte du côté du mur du jardin.

« A moitié chemin, je fus arrêté par un grognement formidable. C'était Jacquot qui s'était couché sous un massif d'arbustes et qui, se levant à mon approche, venait me barrer la route.

« J'essayai de lui parler doucement pour le faire taire ; mais l'ours était de mauvaise humeur d'avoir été tiré de son sommeil, et il répondit à mes flatteries en se dressant sur ses pieds de derrière et en s'avançant vers moi, pour me serrer dans sa redoutable étreinte.

« Lorsqu'il fut à un demi-mètre de ma poitrine, je passai brusquement ma main sur l'épaisse toison de son front et je saisis l'anneau qui traversait son oreille.

« L'ours fit entendre un grognement de colère étouffé, retomba lourdement sur ses quatre pattes et se coucha à terre.

« Je sus, en ce moment, un gré infini à l'assassin, pour la manière vraiment merveilleuse dont il avait dressé Jacquot.

« Il était devenu plus doux qu'un mouton. Je passai ma ceinture dans l'anneau de son oreille et je l'attachai solidement au pied d'un arbuste.

« Jacquot poussa encore un petit grognement qui ressemblait à un soupir de résignation, et s'étendit tout de son long dans la neige.

« Je m'empressai alors de courir vers le mur du jardin. Quelques pierres s'étaient détachées de leurs alvéoles de ciment, et je pus me hisser jusqu'à la crête du mur.

« — Etes-vous là ? demandai-je doucement.

« — Oui, me répondit une voix que je reconnus pour celle du jeune juge d'instruction. Pouvons-nous entrer ?

« — Nous n'avons pas un instant à perdre, venez vite. »

« Au bout d'une minute, le juge d'instruction et les cinq gendarmes qui l'accompagnaient avaient franchi le mur et se trouvaient réunis près du vivier.

« — C'est bien, dis-je, lorsque je les vis au complet. Suivez-moi sans faire du bruit et en vous courbant vers la terre.

« Nous longeâmes le mur jusqu'à ce que le château se présentât à nous de profil.

« Nous marchâmes alors en ligne droite vers l'angle de la maison qui était le plus rapproché de nous.

« De cette façon, il était impossible qu'on nous aperçut des fenêtres de la façade.

« Puis nous nous glissâmes le long des murailles, jusqu'à ce que nous fûmes arrivés au pied du grand sapin. Là nous fîmes halte et nous tînmes conseil à voix basse.

« Il fut convenu que je servirais d'éclaireur à la petite troupe, et je commençai le premier l'ascension, suivi du juge d'instruction et de ses braves gendarmes qui, en vue de cette périlleuse entreprise, avaient ôté leurs sabres, et n'avaient gardé que leurs pistolets.

« Nous montâmes très lentement et avec les plus grandes précautions.

« Au moment où j'arrivais à la hauteur du premier étage, en face de la fenêtre de l'assassin, cette fenêtre s'ouvrit brusquement.

« Il apparut en robe de chambre, la tête enveloppée d'un foulard, et s'accouda à son balcon en fumant tranquillement sa pipe.

(Lire la suite à la 4e page.)

LA VIE LYONNAISE

LE F∴ CRESCENT

UN ARTICLE DES « DÉBATS »

Les *Débats* consacrent à M. Crescent un article plein d'humour et de rosserie. Notre confrère parisien fait allusion à la casserole fatidique qui illumine chaque soir le mur derrière lequel s'abrite l'illustre délateur. C'est intitulé : « La Casserole de M. Crescent » :

« On a donné à M. Crescent, de Lyon, deux agents qui l'accompagnent dans la rue. Cela fait un trio d'hommes de police, dont deux sont de braves gens. M. Crescent, combiste de service secret, forme les âmes à la liberté. Je veux dire qu'il est professeur à Lyon. La nature a de ces anomalies. Son cours fini, il remet le nez dans ses fiches, qui sont bien un peu infectes. Les élèves ont ressenti quelque dégoût que M. Combes ne ressent pas.

« Il y a un esprit de propreté qui empêche d'admettre que l'homme de ces besognes ait le droit de toucher aux archives de l'esprit. Il y a dans l'enseignement une sainteté, une délicatesse. Les élèves ont protesté contre ces mains sales du gougnigougna. Qu'elles brassent dans l'arrière-loge, ces mains que ne lavent point les parfums de l'Arabie.

« On a donc donné à M. Crescent une garde d'honneur. Deux hommes le suivent et empoignent qui le touche : un élève, un passant, un parent d'une victime. On envoie le tout au bloc, si j'ose dire. Et dans cet équipage, ce galant homme peut affronter sa gloire.

« Mais, tout à coup, cette gloire a illuminé sa maison. Sur le mur de façade, dans la longue obscurité de décembre, une auréole de lumière a soudainement brillé. Cercle fatidique. O prodige de Noël ! Et la main de l'ange Azraël y a dessiné une casserole rouge. Depuis des soirs et des soirs, au-dessus de la foule accourue, sur le mur subitement illuminé, cette casserole rouge apparaît. On a imaginé quelquefois des réclames compliquées. Eh ! bien, de toutes les enseignes de Lyon, c'est celle-ci qu'on n'a point cherchée qui attire le plus de monde.

« Elle a encore l'avantage qu'il n'y a pas moyen de la détruire. Elle participe des choses immatérielles et n'est que lumière incorruptible. Au-dessus des partis, au milieu des intempéries, la casserole radieuse resplendit avec sérénité. Et elle gêne un peu M. Crescent, quand il veut sortir de chez lui. Aussi, fort de sa conscience, qui ne bougera pas, il va déposer une plainte. Ici, il s'est fait dans son cerveau un travail simple, admirable et complet, qui l'a ramené impérativement comme par réversion à l'action qu'il connaît, à sa fonction, à sa spécialité, à sa tare.

« Singulière unité de la nature humaine ! M. Crescent veut se plaindre. Il ne peut se plaindre que d'une diffamation. Là, il est sur son terrain, tranquille et bien à l'aise. Et d'un geste cocasse, sublime et imprévu, il appelle sur les diffamateurs la vengeance des justes lois. »

SIMPLES QUESTIONS

Est-il vrai que la moucharderie ait élu domicile au Lycée ?

Est-il vrai qu'un élève de cinquième ait été mis à la porte du Lycée pour le simple cri de : Conspuez Crescent ! ou : A bas la casserole !

Est-il vrai que cette décision des autorités supérieures du Lycée ait été prise uniquement sur la *dénonciation accueillie* de deux des camarades du petit renvoyé ?

Nous attendons une réponse à ces trois questions, nous étonnant à bon droit de l'absence de solidarité entre les élèves de la désinvolture avec laquelle on les remercie, en un mot, des mœurs absolument nouvelles qui se sont établies dans notre vieux lycée lyonnais.

Les Nouveaux Généraux de Division

Des cinq généraux de division compris dans la promotion qui vient d'être publiée, trois sortent de Saint-Cyr et deux de l'École polytechnique. Deux ont fait leur carrière dans l'arme de l'infanterie et les trois autres appartiennent, respectivement, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie.

Le général Ambrosini est né à Speloncato (Corse), le 25 janvier 1844. Sous-lieutenant depuis 1865, une blessure reçue à la bataille de Bogny lui valut les galons de lieutenant et la croix. Prisonnier à Metz, puis évadé, il rejoint l'armée du Nord. Il prend part aux combats de Mézières, de Gentelles, de Pont-Noyelles. Au mois de décembre, il est promu capitaine. Le 2 janvier, à Achiet-le-Grand, une balle lui fracassa l'épaule. La paix signée, le capitaine Ambrosini suivit les cours de l'école supérieure de guerre, puis continua de servir au 20e bataillon de chasseurs à pied, au 4e régiment d'infanterie, au 86e, au 102e. Promu au généralat en 1900, le général Ambrosini commandait depuis cette époque la 53e brigade d'infanterie, à Grenoble.

⁂

Le général Amourel, né à Abeilhan (Hérault) le 11 octobre 1848, sorti de Polytechnique en 1869, fut également promu lieutenant pour faits de guerre, après avoir pris part avec sa batterie aux engagements de Châtillon, de la Malmaison et du Bourget. De même encore, il est breveté d'état-major. Comme capitaine, il a pris part à la campagne de Tunisie, puis à celle du Tonkin. Directeur de l'artillerie au ministère de la guerre depuis 1900, brigadier depuis 1901, le général Amourel est aussi membre de la commission militaire de médecine et d'hygiène vétérinaires.

⁂

Fils d'un officier de cavalerie, le général Gillain est né à Saint-Leu (Seine-et-Oise), le 10 juillet 1849. Sorti de Saint-Cyr en 1869, il était, au commencement de la guerre de 1870, sous-lieutenant au 5e régiment de chasseurs. Il combattit à Sarrebrück, à Spickeren et fut blessé à Gravelotte. Capitaine en 1877, chef d'escadrons en 1887, lieutenant-colonel en 1894, colonel en 1898, il était depuis 1901 général de brigade et directeur de la cavalerie au ministère de la guerre.

⁂

Le général Joly est né à Saumur le 5 février 1845. Sorti de Polytechnique peu avant la guerre, il prit part comme lieutenant du génie aux batailles de Borny, de Rezonville et de Saint-Privat. Celle de Servigny lui valut le grade de capitaine, et à l'armée de Versailles il eut la croix En ces dernières années, il a été successivement directeur du génie à Dijon, commandant du 7e régiment de l'arme à Avignon, adjoint au préfet maritime de Toulon et commondant du génie de la 14e région à Lyon, enfin, général de brigade depuis 1900, il va quitter, pour tenir un emploi de divisionnaire, les fonctions de commandant de la brigade du génie du gouvernement militaire de Paris et du département de Seine-et-Oise. Il est en outre membre du comité technique du génie et du comité consultatif des poudres et salpêtres.

⁂

Le général Lachouque, né à Orléans le 8 février 1846, était sous-lieutenant le 1er octobre 1866. En 1870, il servait à l'état-major de la 2e division de cavalerie, qui prit part à la charge de Reichshoffen. En 1881-1882, il fait partie du corps expéditionnaire de Tunisie. Plus tard, de 1888 à 1891, il est chargé de la direction générale des levés topographiques des cartes d'Algérie et de Tunisie. Colonel en 1895, il exerce le commandement du 138e régiment d'infanterie à Bellac, puis les fonctions de chef d'état-major du 12e corps d'armée, à Limoges. Général du 28 décembre 1900, il a commandé successivement la 7e brigade de dragons à Epernay, puis la 11e brigade d'infanterie à Paris, qu'il va quitter pour prendre le commandement d'une division.

⁂

Enfin le général Tournier, que le ministre de la guerre vient de rappeler à l'activité pour le nommer membre du comité technique de l'infanterie, est né à Bourges le 30 juin 1841. Capitaine peu de jours avant le commencement de la guerre contre l'Allemagne, il prit part aux combats de Bois-aux-Dames, de Beaumont et de Mouzon, puis à la bataille de Sedan. Plus tard, il a pris part à la campagne de Tunisie, commandé le 1er bataillon de chasseurs à pied et dirigé l'école d'infanterie de Saint-Maixent. En 1893-1894, il était directeur de l'infanterie au ministère de la guerre, puis chef de la maison militaire du président de la République. Général de division depuis 1897, il a commandé successivement la 40e division à Saint-Mihiel et le 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand.

On se rappelle les incidents politiques qui l'amenèrent à demander, il y a deux ans, d'être relevé de son commandement et mis en disponibilité.

CHRONIQUE

Les Cimetières de Lyon. — A partir du 1er janvier 1906, il sera procédé à la reprise des terrains concédés temporairement dans les différents cimetières de Lyon (Loyasse, Guillotière, Croix-Rousse).

Cette reprise comprendra :

Les terrains concédés pour trente ans, du 1er octobre au 31 décembre 1873, qui n'auront pas été renouvelés dans le délai prescrit par l'article 1er, titre II, de l'ordonnance du 6 décembre 1843, reproduit dans les actes de concessions ;

Les terrains concédés pour quinze ans, du 1er octobre au 31 décembre 1890.

Avant le 1er avril 1906, les familles devront faire enlever les monuments, barrières et ornements funéraires quelconques déposés sur les emplacements ci-dessus désignés.

Faute par elles de se conformer à cette prescription, l'administration fera procéder d'office à l'enlèvement de ces objets, lesquels resteront néanmoins à la disposition des intéressés, pendant un an et un *jour*, moyennant le payement des sommes fixées par le règlement du 27 avril 1878.

A l'expiration de ce délai, tous les signes funéraires, de quelque nature qu'ils soient et qui n'auront pas été réclamés, seront considérés comme épaves et tomberont dans le domaine public, conformément à l'article 3 de la loi du 1er décembre 1790 et aux articles 359 et 713 du Code civil.

L'administration ne sera, en aucun cas, responsable envers les familles des objets qui, par l'effet des travaux de fouilles ou par vétusté, viendraient à être dégradés ou détruits.

Les terrains réservés aux sépultures générales et dans lesquels ont eu lieu des inhumations du 1er octobre au 31 décembre 1899 inclus, seront repris par la Ville le 1er janvier 1905.

Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront enlevés pour être mis en dépôt dans les magasins du cimetière ; ils seront ensuite rendus aux personnes qui les réclameront, en justifiant de leur propriété, dans le délai de trois mois, à partir du 1er janvier prochain ; passé ce délai, les objets qui n'auraient pas été réclamés seront vendus et le produit de la vente sera affecté aux frais de réparation et d'entretien du cimetière.

Les demandes pour obtenir la remise des signes funéraires devront être adressées à la Mairie de Lyon, par écrit, sur une feuille de papier timbré de 0 fr. 60 avant le 1er avril 1905.

Congrès de l'Enseignement libre. — Tous nos lecteurs voudront se procurer le compte rendu de cet intéressant Congrès qui s'est tenu à Lyon en septembre dernier. Nous sommes heureux de les informer qu'ils le trouveront en dépôt, au prix de 3 francs l'exemplaire, dans les librairies : Vitte, 3, place Bellecour ; Crozier, 20, rue d'Algérie ; et dans les bureaux du comité lyonnais de la Ligue de la liberté d'Enseignement, 4, rue du Plat.

Concert de l'Horloge. — Les deux apothéoses les « Fêtes du Soleil » et les « Violettes » sont deux tableaux les plus imposants de la grandiose revue *Pan ! dans l' Mille !* qui obtient le *sumnum* du succès ; aussi dimanche 1er janvier et lundi 2 janvier y aura-t-il matinée pour permettre aux personnes de la région de venir applaudir *Pan ! dans l' Mille !*

Un bazar français au profit des blessés russes. — Un comité qui compte parmi ses membres d'honneur les plus grands noms de l'industrie française, appartenant à toutes les fractions de l'opinion, vient de prendre la noble initiative d'organiser au profit des blessés des armées russes un bazar français à Saint-Pétersbourg.

Les œuvres et objets, réunis dans un pavillon de l'administration des beaux-arts de la ville de Paris, seront expédiés gratuitement à Saint-Pétersbourg, où ils constitueront une véritable Exposition française dans le magnifique Palais du Peuple de Sa Majesté l'empereur Nicolas II ; ils seront ensuite vendus par les soins des dames de la Croix-Rouge de Russie.

Sa Majesté l'impératrice Marie Féodorovna, haute protectrice de l'Œuvre, a donné sa haute approbation à cette initiative, et Son Altesse impériale Mme la grande-duchesse Olga Alexandrovna, sœur de Sa Majesté l'empereur, a bien voulu accepter la présidence d'honneur du comité.

Leurs Majestés l'empereur et l'impératrice ont daigné honorer cette Œuvre de leur haut patronage.

Ces encouragements précieux montrent l'accueil chaleureux que recevront les produits de nos arts et de nos industries françaises si appréciés en Russie, dont l'Exposition, dans un cadre grandiose, constituera une véritable attraction et amènera l'affluence des visiteurs au grand profit des blessés des armées alliées.

Les noms des donateurs seront inscrits dans un Livre d'Or, dédié à Leurs Majestés l'empereur et l'impératrice de Russie, qui restera exposé au Palais du Peuple.

Cette manifestation, à laquelle nous sommes heureux de nous associer, et qui rencontre partout l'accueil le plus empressé, est destinée à offrir, dans les circonstances actuelles, à nos amis et alliés de la grande nation russe, un témoignage fraternel de notre plus vive sympathie.

Le mouvement des abattoirs. — Du 14 au 22 décembre, les abattoirs de Lyon ont livré à la consommation 559.489 kilogrammes de viandes fraîches qui se répartissent ainsi : Vaise, 390.590 kilos ; Perrache, 159.524 kilos ; Corne-de-Cerf, 9.375 k.

Ont été abattus : 897 bœufs et vaches, 1.310 veaux, 3.364 moutons, 49 boucs et chèvres, 1.947 porcs, 36 chevaux et 3 ânes.

Plantation d'arbres. — M. le maire a présenté au conseil municipal un projet pour la plantation de six ormes à larges feuilles et d'une haie de cent cinquante fusains dans les cours de l'école maternelle de la rue Bellecombe. Les arbres et arbustes seraient fournis, plantés et entretenus par le service des cultures.

L'ensemble des travaux prévus occasionnerait une dépense de 400 francs, y compris une somme de 28 francs pour ouvrages imprévus.

Les Etrennes Utiles et Agréables. — Au lecteur qui, dans la cruelle incertitude d'un choix difficile à faire hésiterait, nous conseillerons, en cette semaine qui précède le premier janvier, d'aller voir les Emaux translucides, les Jeux de cartes Français, les Peintures des différentes écoles. Ce sont là, dans le scintillement endiamanté des gammes précieuses — non pas des cadeaux à faire, mais des choses à voir, — dans *Ca tire l'œil*, la féerique revue de MM. de Gorse Nanteuil et A. Deschavannes qui se joue tous les soirs à 8 h. 1/2 précises au Casino-Kursaal.

Contre tous les **Vices du sang**, les maladies de la **Peau**, etc..., prenez le **Sirop de Bochet du Serpent**.

DEMANDEZ partout la **GENTIANE FRANÇAISE**

FAITS DIVERS

Les cambrioleurs. — Des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré la nuit dernière, par effraction dans le grenier de M. Flachat, 59, rue Chevreul.

Ils se sont emparés de divers effets d'habillement et d'outils de plombier appartenant à M. Flachat.

Plainte a été déposée.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier vers 10 heures du matin, dans un entrepôt de suie appartenant à M. Joseph Valle, maître ramoneur, 3, rue Rhonat.

Le feu a été éteint rapidement par des voisins.

Les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

Agression. — A 8 heures du soir, M. Didier-Moachon, 60 ans, manœuvre, boulevard Pommerol, 22, passait route de Vaux.

En face l'usine Marnas, deux individus le terrassèrent et lui volèrent son porte-monnaie contenant 6 francs.

M. Didier a porté plainte entre les mains de M. Albertini, commissaire de police des Charpennes.

Coups de revolver. — Hier, à 7 heures du matin, M. François Triviot, camionneur, 109, avenue Félix Faure, conduisait un attelage de deux chevaux et se dirigeait du côté de la gare de la Part-Dieu.

A l'angle de la rue Paul-Bert et de la rue Corne de Cerf, le camionneur rencontra un cycliste qui déchargea dans sa direction quatre coups de revolver.

M Triviot ne fut pas atteint, mais un des chevaux reçut une balle à la jambe droite de devant.

Le cycliste, son méfait commis, prit la fuite.

M. Triviot a porté plainte et une enquête a été ouverte.

VILLEURBANNE. — *Agression.* — M. Joseph Porché, 40 ans, a été assailli hier soir, vers 8 heures dans l'allée de la maison qu'il habite 44, rue du Niger, par un individu qui l'a violemment frappé au visage.

Plainte a été déposée.

— *Vol.* — Un habile filou s'est introduit dans le bureau de M. Emile Serugne, 71, rue du Progrès, et a dérobé une montre en argent marquée aux initiales E. S. P. n° 30.631.

M. Serugne a porté plainte.

OULLINS. — *Association des familles.* — Dimanche dernier, dans la grande salle de l'Asile, rue de la Camille, avait lieu une petite fête familiale offerte par l'Association à ses élèves et à leurs parents. Cette salle était littéralement bondée. La soirée commence par un morceau de chant, dans lequel se fait applaudir M. Ramel. Puis les enfants des écoles interprêtent, à la satisfaction de tous les spectateurs *Les Mystères de Noël*, dont les auteurs sont de dévoués amis de l'Œuvres. Le tour de l'Arbre de Noël vient ensuite ; jouets et vêtements appropriés à chaque enfant sont distribués à profusion.

Il faut voir la joie de tout ce petit monde quittant, la soirée terminée, la salle de l'Asile, les bras chargés de cadeaux, en compagnie de leurs parents qui, eux aussi, partagent largement la joie de leurs enfants.

Toutes nos félicitations aux bienfaiteurs de l'Association ainsi qu'aux organisateurs de cette petite fête.

LA MULATIÈRE. — *Arbre de Noël.* — C'était grande fête de famille samedi dernier au Cercle Républicain ouvrier d'études sociales de la Mulatière. Dans le local trop étroit, les parents et amis des membres du Cercle avaient répondu nombreux aux invitations qui leur avaient été faites par le comité des fêtes.

M. Jacques Tourret, avocat à la Cour d'appel, avait aimablement accepté la présidence de la réunion, donnant ainsi une preuve de plus de son entier attachement au Cercle auquel, dès la première heure, il avait apporté sa collaboration et ses encouragements.

La séance artistique s'est déroulée le plus simplement comme le plus agréablement sur la scène coquettement parée et flamboyante de lumière. chanteuses et monologuistes, petits et grands ont rivalisé d'ardeur et de talent ; un prestidigitateur dont l'adresse a soulevé de longs applaudissements a enfin prêté son gracieux concours à ses camarades du Cercle. La soirée s'est terminée par une distribution de jolis jouets aux enfants des membres du Cercle, une tombola amicale à laquelle ont pris part tous les invités, et un gai réveillon qui s'est prolongé presque jusqu'au matin.

Le succès remporté par la fête du Cercle d'Etudes sociales a posé définitivement l'œuvre nouvelle à la Mulatière et lui assure une longue vie, à l'abri des discussions oiseuses de la politique, sur le large terrain de la défense des idées démocratiques et des intérêts économiques des ouvriers.

SAINT-FONS. — *Etat civil.* — Naissances : Anna Chassoux, Vincent Frandon, Gaston Béchet.

Publications de mariages : Joseph Péroine et Augustine Murillon

Mariages : Etienne Pétrel et Francine Ferra.

Decès : Mélanie Thomas, 3 ans ; Veuve Suine ; Claudine Perenet, 27 ans ; 1 mort-né.

AUX MINES DE SAINT-GOBAIN

Sain-Bel, 26 décembre.

Une entrevue a eu lieu hier entre les délégués de la Compagnie et les nouveaux délégués des ouvriers.

Après d'assez longs pourparlers, la Compagnie n'a pu que confirmer sa décision du 18 novembre dernier,

Dernière Heure

LES DÉMISSIONS A LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Paris, 26 décembre. — M. Paul Guieysse, député du Morbihan et membre du comité central de la « Ligue des Droits de l'Homme » a envoyé sa démission de la ligue à raison de l'attitude de cette dernière dans les incidents auxquels ont donné lieu la délation dans l'armée.

LES DOCKERS DE BREST

Brest, 26 décembre. — Les dockers réunis ce soir examinèrent les nouvelles revendications relatives à l'augmentation du salaire et la réglementation des heures de travail. Après la réunion, ils parcourent la ville en chantant, précédés du drapeau syndical.

LA BULGARIE ET LA TURQUIE

Sofia 26 décembre. — Le ministre des affaires étrangères a chargé par une note les représentants de la Bulgarie à l'étranger de déclarer aux gouvernements européens que la Bulgarie ne prend aucune responsabilité au sujet des conséquences qui peuvent résulter de l'attitude actuelle de la Turquie à son égard.

LA MORT DE M. SYVETON

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE

Paris, 26 décembre. — M. Boucard est sorti du domicile de Mme Syveton à 6 heures. Il a entendu M. Tholmer sur les déclarations qu'il a données aux journaux et a fait répéter à Mme Syveton les déclarations qu'elle a faites ce matin en présence des magistrats et qui concernent la scène du suicide.

M. Tholmer a confirmé les déclarations qu'il fit à la *Presse* au sujet de la lettre trouvée chez lui au cours des perquisitions.

LES EXPÉRIENCES DES EXPERTS

Paris, 26 décembre. — Les experts et les magistrats, à leur sortie, se sont renfermés dans le mutisme le plus absolu et se sont refusé à donner le moindre renseignement.

On croit néanmoins savoir que les choses se sont passées de la manière suivante : En arrivant, M. Boucard priait Mme Syveton de vouloir bien expliquer comment, selon elle, le drame se serait passé.

Après ses explications, il aurait fait apporter un bouledogue, victime désignée pour l'expérience. Le chien fut placé comme devait se trouver le corps de M. Syveton, d'après les explications fournies par Mme Syveton, le robinet du gaz fut ouvert et la porte de la pièce fut fermée.

L'expérience fut concluante ; en 40 minutes après le chien avait rendu le dernier soupir. Il était alors remis au docteur Ogier, directeur du Laboratoire toxicologique qui enfermait le cadavre dans une boîte de bois noir qu'il emportait avec lui.

Le docteur Ogier va analyser le sang du chien et voir si la quantité d'oxyde de carbone qu'il renferme concorde avec celle trouvée dans le sang de M. Syveton.

DÉCLARATION DU DOCTEUR THOLMER

Paris, 26 décembre. — Le docteur Tholmer a déclaré au *Temps* que M. Hamard s'est présenté chez lui muni d'une commission rogatoire délivrée par M. Boucard. Il a longuement perquisitionné et s'est retiré sans emporter un seul papier. Il ignore les faits ou les témoignages qui ont pu motiver des recherches. De son côté M. Ménard a déclaré au *Temps* que les magistrats n'ont emporté de chez lui aucun papier.

Paris, 26 septembre. — La *Presse*, interviewa le docteur Tholmer au sujet de la perquisition qui fut opérée à son domicile.

« Avant mon retour chez moi, dit M. Tholmer, MM. Hamard et Blot avaient déjà perquisitionné dans les différentes pièces de mon appartement à l'exception de *mon* cabinet.

« Dès que j'ai été là, ils sont entrés dans cette pièce et m'ont demandé de leur ouvrir le meuble où sont renfermés les instruments de chirurgie et aussi un cartonnier. Aussitôt après, les magistrats se sont retirés.

« Qu'ont-ils emporté ? — Rien autre qu'une lettre qui se trouvait sur la cheminée de la salle à manger et qui m'avait été adressée peu de jours après la mort de M. Syveton par un chimiste de Mézières. Ce chimiste me faisait connaître les réflexions qui lui étaient suggérées par la mort de M. Syveton et il me parlait des contestations relatives à l'empoisonnement par l'oxyde de carbone ainsi que de l'action du sel d'oseille mélangé au tabac d'une pipe.

« Est-ce tout. — Oui, ils n'ont rien trouvé d'autre, parce qu'il n'y avait rien, parce qu'il ne pouvait rien y avoir. J'ajoute que les magistrats qui opéraient sur commission rogatoire de M. Boucard ont été des plus courtois.

« Mais enfin pourquoi selon vous cette perquisition ? — Elle est simplement la conséquence de la plainte déposée par M. Syveton père, elle ne m'inquiète pas. »

LES FONDS DE LA « PATRIE FRANÇAISE »

Paris, 26 décembre. — Voici d'après la *Bresse* à propos des dispositions que M. Syveton devait prendre pour mettre à l'abri les fonds dont il avait la garde le témoignage de M. Dubuc, ancien conseiller municipal, quelque temps après les élections municipales de mai, M. Dubuc eut l'occasion de voir M. Syveton.

« Comme je lui disais, déclara M. Dubuc que je n'avais pu soutenir d'une façon suffisante la lutte au point de vue financier, il crut sans doute voir là un reproche s'adressant au trésorier de la Patrie Française, reproche qui était bien loin de ma pensée.

« Il me dit que la ligue de la Patrie Française n'était pas dans une situation financière très prospère relativement aux périodes électorales précédentes d'où nécessité de diminuer les subventions accordées aux candidats de l'opposition,

« Il argua enfin de la nécessité de garder une assez forte somme en réserve en vue de complications ultérieures.

« A cette justification que je n'avais nullement sollicité, M. Syveton n'ayant aucune obligation envers moi, je répondis : « Prenez garde que le gouvernement ne mette la main sur votre réserve ». « Les précautions sont prises, cher ami, me répondit-il textuellement. »

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 26 décembre. — Il résulte de renseignements puisés aux meilleures sources que le réquisitoire écrit de M. le procureur général Baudoin sur la demande en revision du procès Dreyfus ne sera pas communiqué au premier président de la Cour de cassation avant la fin du mois de janvier.

Le rapporteur sera alors désigné par M. Ballot-Beaupré et ce sera très pobablement à l'un des présidents de la Chambre de la Cour suprême que sera confié la mission de conclure dans cette affaire qui ne viendrait devant toutes les Chambres réunies qu'au mois de janvier.

LES TROUBLES DE MADAGASCAR

Marseille, 26 décembre. — Une dépêche de Madagascar arrivée par le paquebot *Djemmah* publie les renseignements suivants sur les troubles qui se sont produits dernièrement à Madagascar.

Ce sont des miliciens qui se sont mis à la tête du mouvement. Le lieutenant Baguet a été tué dans des circonstances particulièrement dramatiques. Les sous-officiers insurgés vinrent l'avertir que le chef du district était sur les lieux. Le lieutenant sortit de sa case et traversa la rivière.

A 200 mètres environ sur la rive opposée les miliciens tirèrent sur lui, son corps fut mis en bouillie.

Le lieutenant Janiot a échappé à la mort par miracle. Ayant été assailli il est tombé dans le ravin et les rebelles ne purent le découvrir.

Les sauvages fouillèrent la brousse du bout de leurs sagaies dans l'espoir de le tuer. Un peu plus tard il fut découvert par deux miliciens. Le courageux officier sortit son revolver et leur brûla la cervelle. Il se dirigea alors sur Salongan quoique blessé. Il est actuellement à l'hôpital.

Les miliciens ont emporté 7.000 cartouches Lebel. Le sous-officier qui les commandait appartenait au corps des colons indigènes. Leur audace est inquiétante.

La *Havraise* est arrivée à Farafangana, couvrant très rapidement 300 kilomètres en 4 heures. Les tirailleurs pris à Tamatave furent débarqués aussitôt. La population ne sera rassuré qu'à l'arrivée des tirailleurs impatiemment attendus.

Les troupes de Port Dauphin et de Farafangana sont en route. Leurs efforts combiné vont tendre à isoler les rebelles des massifs forestiers pour leur livrer combat sur le littoral. On fait circuler différentes versions sur les causes probables de ces faits. Suivant les uns le mécontentement aurait été produit par l'augmentation des impôts, suivant d'autres par quelques abus par certains fonctionnaires.

UN RESCRIT DE NICOLAS II

Saint-Pétersbourg, 26 décembre. — On vient de publier un rescrit impérial ayant trait à l'amélioration de la constitution intérieure.

Ce rescrit indique le programme du gouvernement russe.

Il y est dit que le gouvernement va consacrer tous ses efforts pour défendre les intérêts du peuple russe et ne reculera devant aucune modification dans sa législation s'il les considère comme nécessaires.

LA Guerre Russo-Japonaise

Tokio, 26 décembre. — Des préparatifs très étendus sont en cours d'exécution pour l'envoi de renforts considérables pour l'armée du maréchal Oyama.

EN MANDCHOURIE. — TÉLÉGRAMMES OFFICIELS.

Saint-Pétersbourg, 26 décembre. — Le général Kouropatkine télégraphie :

« Il ne s'est produit aucune conflagration entre les deux armées. Quelques reconnaissances heureuses ont été effectuées contre les avant-postes japonais.

« Des chasseurs envoyés au sud de Tchjantan ont repoussé le 23 des grand'gardes japonaises et ont incendié deux villages où se trouvaient les grands dépôts de fourrages, de vivres et de cartouches. »

JOURNAUX DU MATIN

Paris, 3 heures matin.

De la **République Française**, au sujet de la réintégration du général Tournier :

En vérité la *Lanterne* est ingrate, pour un général que M. Berteaux réintègre dans ses fonctions, que MM. de Bouquero, de Pasquiers, officiers mouchards, sur lesquels le ministre de la guerre a étendu une main tutélaire en les soustrayant au milieu où ils étaient déjà brûlés pour leur permettre d'aller opérer ailleurs.

Ce sont là des services incontestés que M. Berteaux a rendus au bloc maçonnique, entendu à la manière de Vadecard et du F∴ Lafferre, aussi nous ne nous laisserons pas prendre aux colères simulées de la *Lanterne*.

Pour une satisfaction que le nouveau ministre de la guerre donne à l'équité et à la discipline, il en donne 10, 20, 30 à l'intrigue, à l'indiscipline et à la délation.

(*Fin de nos dépêches de nuit*).

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau-Théâtre. — Les deux représentations d'hier ont consacré une fois de plus le succès croissant des *Aventures de Thomas Plumepatte* de M. Gaston Marot

Le nombreux public qui se pressait au Nouveau-Théâtre s'est fort diverti aux facéties gauloises de Plumepatte, si bien interprétées par P. Perret, et aux farces de son singe Cocambo représenté par Constanti, l'homme-singe des Folies-Bergère. Ce soir, les *Aventures de Thomas Plumepatte*

En raison des fêtes du jour de l'an, la matinée habituelle du jeudi n'aura pas lieu.

Casino-Kursaal. — La réclame faite par plus de 10.000 personnes qui durant cette période de fêtes sont allées voir jouer *Ca tire l'œil !* a assuré pour toute la semaine qui commence un succès à ce féerique spectacle. On peut dire que pendant plus de trois heures, le spectateur charmé, va d'enchantement en enchantement, au gré des auteurs de *Ca tire l'œil !* qui le transportent à la caserne de Serin, à Francheville, au palais du Caveau Lyonnais, dans les parterres fleuris de la place Bellecour, et enfin à Venise la Belle par une nuit étoilée. Que de mirifiques tableaux à voir et à revoir — car la caractéristique de *Ca tire l'œil !* est de tant éblouir qu'on est totalement porté à revoir une revue qui restera légendaire à Lyon.

Concert de l'Horloge. — L'incomparable revue *Pan ! dans l'Mille !* approche de la cinquantaine et son succès ne se ralentit pas, on évalue à plus de six mille personnes ayant assisté aux matinées et soirées de ces deux jours de fête. Cette revue, comme toutes celles de M. Verdellet, aura une longue carrière, grâce à la variété des scènes, au charme des situations, à l'éclat des costumes entièrement neufs, à la somptuosité des décors et la fantaisie inénarrable d'un livret spirituel. Interprétation remarquable, artistes bien stylés et tout un bataillon de jeunes et jolies actrices qui donnent un brillant delicieux aux ensembles et défilés de *Pan ! dans l'Mille !*

Cirque Bureau. — Le plus joli cadeau à faire à un enfant. C'est une matinée passée au cirque Bureau où Léonidas fait en ce moment la joie de tous, petits et grands, avec ses 70 chats et chiens admirablement dressés. On rit aux larmes et on applaudit à tout rompre ; à côté de cette troupe unique au monde les *folles* inventions des clowns Popol, Fernando, Charles, Guillot, Pépé et 20 attractions de premier ordre.

Aujourd'hui mardi, matinée à 3 heures.

Courrier des Sports

L'ENTRAINEMENT A MOTOCYCLETTE

A la suite de l'accident qui a coûté la vie au malheureux coureur Brecy, les directions des vélodromes du Parc des Princes et de Buffalo à Paris, sont tombées d'accord pour supprimer sur leurs pistes l'entraînement par grosses motocyclettes.

Il s'agit maitenant de savoir par quoi l'engin qui va disparaître sera remplacé. L'opinion générale, c'est que la motocyclette ne doit pas être supprimée entièrement, mais simplement subir une limitation de poids qui réduisant les dimensions de l'abri qu'elle constitue, diminuera en même temps la vitesse.

Il reste maintenant à établir une spécification bien complète et exacte de l'engin qui sera adopté de façon à ce que coureurs et entraîneurs aient tout le temps voulu pour préparer leur matériel d'ici la reprise des réunions d'été.

UNE BONNE MESURE

Sur un rappel de la commission de courses à pied de l'U.S.F.S.A., le conseil par interprétation des règlements de courses à pied, décide à l'unanimité d'interdire l'entraînement par bicyclette pour les records sur piste.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision énergique qui d'un seul trait supprime toutes les vilaines et peu athlétiques combinaisons d'entraînement récemment tentées.

Nous ne verrons donc plus, tout au moins sur piste, de coureurs amateurs essayant à l'aide de bicyclettes spéciales, munies de coupe-vent ou autres inventions baroques, tenter de franchir ainsi les 18 kilomètres dans l'heure, si envies.

De grâce, qu'on ne nous gâte pas les records athlétiques !

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société professionnelle des Comptables de Lyon. — Réunion mercredi 28 au siège social, 5, rue de Jussieu.

Les demandes d'admission doivent être adressées avec références à M. le Président au siège social.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Coupeur-tailleur ayant été chef d'atelier confectionneur, demande emploi. S'adresser au bureau du Journal.

CHRONIQUE DES SOIES

Notre marché des soies est toujours calme avec des prix très fermes, cependant, les demandes sont plus nombreuses et beaucoup d'affaires pour lesquelles il y avait des pourparlers languissants se sont terminées

Milan est également actif, l'Amérique a opéré assez largement,

Yokohama câble que l'Amérique a fait des achats importants sur la base de fr. 45.50 pour 1 1/2 13/10 et que les stocks sont réduits. La hausse du change favorise le maintien des prix sur les places de Shanghaï et de Canton.

Les soies de Syrie et de Brousse n'ont toujours qu'un petit courant d'affaires.

Nous cotons pour :

Cévennes extra 1315	fr.	47..
— Syrie premier ordre 9/11	fr.	43 50
— Brousse 1er ordre 14/10		43..
— Japon fil. 1 1/2 9/11		46..
— Chine fil. bon 2e ordre 9/11		47 50
— Canton fil. best 2 9/11		30..

A Marseille, le marché des cocons n'a pas eu beaucoup d'activité, cependant quelques affaires se sont traitées sur la base de 5 fr. 10 pour Syrie 1er choix et fr. 9,50 pour Turkestans blancs. Notre fabrique rentre dans la période des inventaires.

L'application imminente du droit de fr. 9 sur les pongées asiatiques décreusés a déterminé un afflux considérable des importations de ce tissu dont les stocks se sont accumulés malgré l'ampleur de la consommation.

D'après le *Neuw Zurcher Zeitung* la fabrique de Zurich est très calme et peu visitée. Londres continue à être très calme.

A. Filyp.

AVIS La Société des **Eaux Minérales de St-Alban** vient de faire éditer une jolie collection de *Cartes Postales*, reproduction artistique de dix aquarelles de *Louis Tauzin*.

Il suffit pour recevoir franco la pochette, contenant les dix aquarelles dont un spécimen est déposé dans les Bureaux de l'Agence Fournier, à Lyon, d'adresser à la Société des **Eaux de St-Alban**, à Roanne (Loire), la somme de 1 fr. 50 en timbres-poste.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THEATRE. — Ce soir, relâche pour la répétition générale de l'*Etranger*.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, à 8 h. 1/2, *Les Aventures du Capitaine Corcoran*.

NOUVEAU-THEATRE. — Ce soir à 8 heures, les *Aventures de Thomas Plumepatte*.

CASINO-KURSAAL. — Ce soir, à 8 heures, grand succès de *Ça tire l'œil*, revue féerique en 12 tableaux, de M. A. Deschavannes.

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 h. 1/4, *Pan ! dans l' Mille !* revue à grand spectacle. Dimanche et lundi 2 janvier, grandes matinées.

CIRQUE BUREAU FRERES (Avenue de Saxe). Tous les soirs, à 8 h. 1/2, les deux plus grandes attractions du monde : Léonidas avec ses 70 animaux dressés et la célèbre troupe orientale composée de 25 personnes. Matinées à trois heures les mardi 27, mercredi 28, jeudi 29 décembre.

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

PREMIER ARRONDISSEMENT. — Veuve Pelletier née Marie-Joséphine Bornard, dévideuse, 76 ans, 26, rue Burdeau, 9 h. — Jules-Célestin Savattier, sergent au 3e zouaves, 27 ans, hôpital Villemanzy, 2 h. — Lucien-Auguste Meynier, tourneur, 53 ans, 8, rue Vieille-Monnaie, 2 h.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. — Marie Cottier, épouse Pernet, 44 ans, Hôtel-Dieu, 8 h. — Léonie Sarra-Gallet, veuve Laroyenne, rentière, 64 ans, 1, rue Boissac, 10 h. — Marie-Mélanie Billet, veuve Giboz, concierge, 75 ans, Hôtel-Dieu, 2 h. — Louis Favier, 4 ans 1/2, 10, rue de la Charité, 2 h. — Deux jumeaux Longin, mort-nés, 26, quai Tilsitt, 7 h.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT. — Veuve Olivier, née Josephte Cavoret, 70 ans, ménagère, 113, grande-rue de la Guillotière, 8 h. — Louis Roubat, 1 mois, 256, rue Paul-Bert, 8 h. — Elie-Joseph Bourguignon, 32 ans, appréteur, 73, rue Sébastopol, 10 h. — François-Henri Martinaud, 34 ans, maçon, 24, rue Moncey, 2 h. — Henry-Joseph Sonthonnax, 64 ans, ébéniste, 83, cours Gambetta, 2 h. — Adèle-Thérèse Berthillon, 27 ans, journalière, 33, rue des Tournelles, 2 h. — Barthélemy-Etienne Barnay, 34 ans, facteur des postes, 55, rue de l'Université, 2 h.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT. — Jean-Nicolas Aubertin, comptable, 50 ans, hôp. de la Croix-Rousse, 8 h. — Marie-Jeanne Eymin, épouse Mial, chemisière, 32 ans, hôp. de la Croix-Rousse, 9 h. — Félix Collomb, tisseur, 73 ans, hôp. de la Croix-Rousse, 1 h. — Pierre Long, tisseur, 55 ans, 101, grande rue de la Croix-Rousse, 3 h. — Marie-Denise Cottin, veuve Berrod, tisseuse, 53 ans, hôp. de la Croix-Rousse, 3 heures.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT. — Jules-Emile Maillecrnet, marchand de bois, 69 ans, 20, quai Jayr, 10 h. — Denis Bernard, 60 ans, Antiquaille, 8 h. — Jacques-François Besson, 43 ans, 33-35, rue Saint-Georges, 10 h.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. — Jeanne-Louise Petit-Jean, appréteuse, 23 ans, Faculté de médecine, 8 h. — Alice-Marie Canot, 11 ans, 105, rue Bugeaud, 8 h. — Marie Monteil, épouse Pellicano, repasseuse, 40 ans, 142, rue Cuvier, 10 h. — Jean-Marie Sallot, épicier, 44 ans, 7, rue Cuvier, 10 h. — Emile Weil, 25 ans, Portes Cimetière de la Mouche, 2 h.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Banque de l'Union Parisienne

Le conseil d'administration a décidé la mise en paiement, à partir du 3 janvier prochain, d'un acompte de 10 francs brut par action sur le dividende de l'exercice 1904. Net : 9 fr. 60 au nominatif, 9 fr. 30 au porteur (coupon n° 1).

Calumet and Heela

Avec le dividende de liv. st. 10, soit 40 0[0 sur l'action au pair de liv. st. 25, payable aujourd'hui, le total des dividendes pour l'année courante atteindra 160 0[0 contre 140 0[0 l'an dernier.

Langlaagte Estate

Le dividende de 2 sh. annoncé hier, sera payable à partir du 6 février 1905, contre remise du coupon n° 18. Les actionnaires enregistrés le 31 décembre auront droit à ce coupon.

Pierre de Verre Garchey

L'Assemblée ordinaire du 17 décembre a approuvé les comptes présentés pour l'exercice 1903-1904. Toutes les usines ont été vendues, à la requête de M. Vindry ; l'usine de Creil, qui restait, a été vendue également pour 500.000 fr. Le Conseil espère qu'avec cette somme, il sera possible d'établir une nouvelle usine.

Comme le capital de 6 millions n'est plus en concordance avec la situation actuelle, le Conseil a proposé de le réduire au quart, soit 1.5000.000 fr. par la diminution de la valeur des actions, ramenée de 100 fr. à 25 fr. Toutefois, l'Assemblée extraordinaire n'a pu avoir lieu, la plupart des actionnaires de la minorité s'étant retirée.

Village Main Reef

L'acompte de 4 sh. net d'impôts sera payable aux actionnaires enregistrés le 31 décembre et aux porteurs du coupon n° 7. Livres de transferts clos du 2 au 7 janvier. Le paiement aura lieu vers le 31 janvier.

Rietfontein A

L'acompte de 7 1[2 0[0 sera payable aux actionnaires enregistrés le 31 décembre. Livrés de transferts clos du 1er au 9 janvier.

Roodepoort United Main Reef

Le dividende n° 14, de 10 0[0, soit 2 sh. par action sera payable vers le 1er février, aux actionnaires enregistrés le 31 décembre et aux porteurs du coupon n° 4. Livres de transferts clos du 2 au 7 janvier.

Ce dividende, avec celui payé en août dernier, donne un total de 3 sh. pour l'exercice 1904.

Transvaal Coal Trust

Cette Compagnie déclare un dividende de 1 sh. par action.

Robinson Deep

Cette Compagnie déclare un dividende de 10 0[0, soit 2 sh. payables le 29 janvier.

Ginsberg

L'acompte de 15 0[0 sera payable aux actionnaires enregistrés le 31 décembre. Livres de transferts clos du 1er au 9 janvier.

New Primrose

L'acompte de dividende de 15 0[0 est payable aux actionnaires enregistrés le 31 décembre. Livres de transferts clos du 1er au 9 janvier.

Ferreira

Le dividende de 137 1[2 0[0, soit 27 sh. 6 d., sera payable aux actionnaires enregistrés le 31 décembre, et aux porteurs du coupon n° 15, à partir du 4 février 1905. Livres de transferts clos du 1er au 8 janvier inclus.

La Union et le Phénix Espagnol

Contre remise du coupon n° 50, il sera mis en paiement, à partir du 3 janver prochain, un acompte de 10 francs netspar action, à valoir sur le dividende de l'exercice 1904.

Tramways Départementaux des Deux-Sèvres

Paiement, à partir du 2 janvier, aux actions privilégiées, d'un acompte de 5 fr. sur l'exercice 1904 : net au nominatif, 4 fr. 80, net au porteur, 4 fr. 30.

Banque hypothécaire d'Espagne

Mise en paiement à partir du 2 janvier prochain, sur les bénéfices de l'exercice 1904, de l'intérêt de 6 0[0 sur le capital versé.

Ce paiement aura lieu, en Espagne, à raison de 12 pesetas par action, et à Paris, au cours du jour, sous déduction des impôts établis par les lois espagnoles et françaises.

Société métallurgique d'Espérance-Longdoz

Cette société a tenu son assemblée annuelle, à Liège, le 20 décembre.

L'exercice clos le 30 septembre dernier s'est soldé par un bénéfice net de 793.182 francs 61, contre 316.597 fr. 15 en 1902 1903.

Société des Produits Chimiques de Marseille-l'Estaque

L'assemblée de la Société des produits chimiques de Marseille-l'Estaque s'est tenue le 21 décembre courant. Des comptes qui lui ont été présentés, et qu'elle a approuvés il ressort que les bénéfices nets de l'exercice écoulé s'élèvent à 120.246.90, contre 122.951.55 l'année précédente. Ces chiffres sont établis après déduction pour amortissements, de 140.414.10 pour l'exercice écoulé contre seulement 51.792.80 précédemment.

Ces résultats ont permis à l'assemblée de maintenir le dividende à son chiffre antérieur de 15 fr. par action, absorbant 112.800 Le dividende sera mis en paiement le 1er juillet 1905.

Glacières de l'Est

Les actionnaires de cette société, réunis le 13 décembre en assemblée générale, ont approuvé les comptes de l'exercice 1903-1904, se soldant par un bénéfice net de 108.740 fr. 02 contre 88.333 fr. 43 précédemment et 72.686 fr. 06 en 1901-02.

Tôleries de Louvroil

L'Assemblée générale extraordinaire de cette Société, réunie le 15 courant à Maubeuge, a autorisé le Conseil à émettre pour un million de francs d'obligations.

Cette somme servira à la réfection complète des usines dans lesquelles l'électricité actionnera désormais les trains et les différentes machines.

Une somme de 400.000 fraucs étant suffisante à solder les dépenses occasionnées par ces transformations, l'emprunt ne sera donc émis qu'en partie.

Entrepôts et Magasins Généraux de Paris

Paiement, à partir du 1er janvier, du coupon n° 40, des actions de capital, solde du dividende de l'exercice 1903 ; net au nominatif, 13 fr. 68, net au porteur, 13 fr. 07.

Escombrera Bleyberg

Paiement, à partir du 45 janvier, d'un acompte sur l'exercice 1904. Net, au nominatif, 8 fr. 40; net au porteur, 7 fr. 676. (Coupon n° 17).

Compagnie internationale des wagons-lits et des grands express européens

(Société anonyme)

Etat comparatif des recettes nettes des voitures

	1903	1904
Du 1er janv. au 30 nov.	13.460.068	13.846.862
Du 1er au 10 décemb.	328.597	339.960
	13.788.665	14.186.822
Augmentation en 1904		398.157

Madrid à Cacérès et au Portugal

Recettes de la 49e semaine :	
Cacérès, recettes depuis le 3 déc. au 9 déc. 1904	75.495 48
Du 3 déc. au 9 déc. 1903	88.658 52
Différence en 1904	— 13.163 04
Ouest d'Espagne, du 3 déc. au 9 décembre 1904	57.062 88
Du 3 déc. au 9 déc. 1903	57.059 68
Différence en 1904	3 20
Recettes depuis le 1er janvier :	
Cacérès 1904	4.434.091 76
— 1903	4.521.978 59
Différence en 1904	— 87.886 84
Ouest d'Espagne, 1904	2.833.379 61
— 1903	2.921.800 20
Différence en 1904	— 88.420 52

Les recettes de la Dette publique Ottomane

24e exercice. — Mois d'octobre 1904

Pendant le mois d'octobre 1904, les recettes nettes des frais d'administration provinciale provenant des contributions directes se sont élevées à 127.615 liv. t. 20 contre 105.764 liv. t. 46 en octobre 1903.

La redevance de la Régie des tabacs a été encaissée pour 52.834 liv. t. 02 et le Tribut de la Bulgarie (remplacé jusqu'à fixation de 100.000 liv. t. à prélever sur Dime des tabacs) pour 32.403 liv. t. 64.; la redevance de la Roumélie Orientale a produit 12.668 liv. tq. 86 comme précédemment, enfin les produits divers hors budget, ont donné 346 liv. t. 48, de sorte que les recettes totales du mois d'octobre 1904 se sont élevées à 216.563 liv. t. 32 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Société Italienne des chemins de fer de la Méditerranée

Cette Société mettra en paiement à partir du 1er janvier prochain, l'acompte usuel de 7 f. 50 par action.

Banque de Consignations

L'assemblée ordinaire du 20 décembre a fixé le dividende de l'exercice 1903-1904 à 10 fr. ; net au nominatif, 9 fr. 60 ; net au porteur, 9 fr. 253 (coupon n° 17). Paiement à partir du 2 janvier.

Société Française de Banque et de Dépôts

Paiement, à partir du 2 janvier, du coupon n° 12, à valoir sur l'exercice courant. Net au nominatif, 9 fr. 60 ; net au porteur, 9 fr. 03.

Le Gérant : CLAUDIUS LAMURE

Imp A. GENESTE, 71, rue Molière, Lyon

L'OTERIE-TOMBOLA
de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon
Autorisée par Arrêté préfectoral du 3 septembre 1904
Au Capital de 100.000 Francs
TIRAGE : 15 AVRIL 1905
3 Gros Lots : 10.000 fr. et 1.000 fr.
NOMENCLATURE DES LOTS :
1er gros Lot : AUTOMOBILE 10.000 fr. — 2e gros Lot : SERVICE ARGENTERIE 1.000 fr. — 3e gros Lot : AMEUBLEMENT 1.000 fr.
4e Lot, Machine à coud. de 100 fr. — 5e Lot, Objet d'art de.... 100 » — 6e Lot, Appareil photo de 100 » — 7e Lot, Jumelle longue-vue 100 » — 8e Lot, Fusil de chasse de 100 »
9e Lot, Chronomètre de.. 100 fr. — 10e Lot, Phonographe de.. 100 » — 11e Lot à 33e Lot — 23 Objets en nature, d'une valeur de chacun...... 100 »
33 Lots se montant ensemble à 15.000 francs
NOTA.— Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces
LE BILLET : UN FR. On trouve des billets à la Société de Publicité artistique et commerciale, 52, rue de la République, Lyon. Par corresp. joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets, enveloppe affranchie (à raison de 15 c. par 4 billets) portant adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

PHOTOGRAPHES
Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photo-collographie, travaux p.amateurs, groupe pour Sociétés à des prix exceptionnels.
Rissoan, *250, cours Lafayette, Lyon.*

TRÉSOR DES CHEVEUX
PÉTROLE HAHN
ANTISEPTIQUE et RÉGÉNÉRATEUR
Souverain contre toutes les
Affections du Cuir Chevelu
DIPLÔME D'HONNEUR A L'EXPOSITION
Certificat d'innocuité et d'ininflammabilité décerné par la Faculté des Sciences.
EN VENTE PARTOUT. FLACONS : 2'50 et 4 fr. — GROS : F. VIBERT, 47, Avenue des Ponts, LYON.

GUÊTRES
Ceintures pour Dames
agents à la commission demandés dans principales villes. Ecrire : V. 3. V. Office de Publicité. Bruxelles.

150 fr. fixes ou fortes remises à agents sérieux p. vente huiles, savons, cafés. Ecr. Henri de Curnier, Salon (B.-du-R.).

La Maison du Petit St-Thomas
Rue du Bac, à PARIS
OFFRE
DE
Grandes Facilités de Paiement
à toute Personne solvable
DEMANDER :
La NOTE EXPLICATIVE et le Catalogue Général Illustré des
Modes, Toilettes et Nouveautés d'Hiver

MAISON DU ROBINSON
2, rue Saint-Côme, Lyon
ETRENNES UTILES
GRAND CHOIX DE
PARAPLUIES
OMBRELLES
CANNES
DANS TOUS LES PRIX
Maison de confiance. — Prix fixe marqué en chiffres connus

Exiger la Bouteille d'origine
« BYRRH »
VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA
Le plus Hygiénique des Apéritifs

GUIDES POL
Les Plus Pratiques
EN VENTE dans les LIBRAIRIES et BIBLIOTHÈQUES des GARES
Collection des GUIDES POL
Aix-les-Bains, Annecy, Besançon, Cannes, Genève, Grenoble, Lyon, Marseille, Menton, Monaco
Nice, Vichy, Avignon, Dijon, Grasse, Mâcon, Valence, Vienne, St-Etienne

NEZ OREILLES Nous sommes heureux d'apprendre aux lecteurs qu'un merveilleux traitement vient d'être découvert par l'Institut Drouet pour la guérison des affections du nez. De plus, cet établissement humanitaire indique *gratuitement* le traitement à suivre pour la guérison des affections des oreilles. Il suffit pour cela de demander au Dir', *112, Bd Rechechouart, Paris*, le Journal des Maladies du Nez et de la Surdité; envoyé à *titre gracieux* et contenant les plus précis et les meilleurs conseils

S. P. A. 52, rue de la République, LYON, Publicité sous toutes ses formes

Etudes de Me GUILLERMAIN avoué à Lyon, rue Grenette, 2, et de Me VIALATOUX, notaire à Grézieu-la-Varenne (Rhône).

VENTE aux enchères publiques, par voie de bénéfice d'inventaire, en deux lots séparés

D'IMMEUBLES

Situés à Messimy, dépendant de la succession de M. Mercier

Adjudication au Dimanche 15 Janvier 1905, à 2 heures, en la mairie de Messimy et par le ministère de Me Vialatoux, notaire à Grézieu-la-Varenne (Rhône).

Mises à prix : 1er lot, **Maison et Jardin, 2,000 fr. ;** 2e lot, **Terre et Vigne, 400 fr.**

Signé : GUILLERMAIN, avoué.

S'adresser pour renseignements : 1° à Me Guillermain, avoué à Lyon, rue Grenette, 2 ; 2° à Me Vialatoux, notaire à Grézieu-la-Varenne, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

Jolie propriété, à 5 minutes de la *gare de Collonges*, près de la Saône, composée de : 1° *Maison de maîtres*, presque neuve, 8 pièces en très bon état, avec nombreuses dépendances ; 2° *Clos* de 2.200 mètres, complanté d'arbres divers, arbres à fruits et vignes, le tout en plein rapport. 3° de *1.400 mètres* de terrain sur l'île Roy, bois à couper, droit de pêche et de chasse. Prix très avantageux. Ecrire à l'agence Fournier, Lyon, n° 420.

VERS et CONVULSIONS des enfants guéris par la
POUDRE VERMIFUGE LION
(Le meilleur des vermifuges connus)
0.30 cent. les 3 paquets
Se trouve dans tes pharmacies
Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est 42, g. r. St-Roch, St-Etienne

150,000 FRANCS AVEC UN FRANC
DERNIERS BILLETS
LOTERIE
DE VALENCIENNES (NORD)
DEUX GROS LOTS
150.000 fr.
10.000 fr.
AVIS. — Cette Loterie très avantageuse a, dans toute la France, un grand succès. — Les derniers billets sont en vente et, sous peu, on n'en trouvera plus.
Il faut donc ne pas attendre et prendre de suite ses billets alors qu'il en est temps encore.
Rappelons que la Loterie de Valenciennes donne en un seul tirage 117 lots tous payables en argent.

TABLEAU COMPLET DES LOTS :

1 lot de	150.000 fr.	150 000 fr.
1 lot de	10.000 fr.	10 000
5 lots de	1.000 fr.	5 000
10 lots de	500 fr.	5 000
100 lots de	100 fr.	10.000
117 lots payables en argent par		180.000 fr.

Tirage irrévocable : 15 MARS 1905
Le billet UN franc. On trouve des billets à la Société de Publicité artistique et commerciale, 52, rue de la République, Lyon.
Pour recevoir à domicile, joindre au mandat-poste du montant des billets, enveloppe affranchie à 0,15 par 4 billets.

La Tisane OLLAGNIER, de Villeurbanne
Aux Herbes de Pays, *Dépuratives et Rafraîchissantes,*
répond à un besoin : Celui de venir à bout de la CONSTIPATION sans prendre aucune drogue. Aussi, réussit-elle dans les cas de : Biles, Glaires, Migraines, Vapeurs, Age critique, Envies de Vomir Maladies de Foie. Uniquement composée de plantes, de racines dont l'heureux mélange fait disparaître : Eczémas, Dartres, Boutons, Vices du sang, cette modeste Tisane soulage toujours et guérit bien souvent toutes les Irritations, Douleurs rhumatismales. — *Boites 10 paquets pour 10 litres Tisane, dose curative* 1 fr. 50 *(Par Colis postal : 60 centimes en plus).*
Pharmacie OLLAGNIER, place des Maisons-Neuves, 3, Lyon

La publicité *la plus économique et la moins chère*

Les Mardis et Vendredis

NOS

PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES

La ligne 34 lettres **0.25** *minimum 2 lignes*

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE & COMMERCIALE

Agence S. P. A.

52, rue de la République, 52, LYON

est chargée *exclusivement* de recevoir les « Petites Annonces Economiques ». — Par correspondance, envoyer bons-poste ou timbres-poste.

OFFRES D'EMPLOIS

On dem. hm. dm. j. gens p. tr. ch. soi toute l'année. V. M., 4, Rte Nationale, Gray (Hte-Saône).

On demande part. Mrs Dmes et Dlles pouvant gagner selon loisirs de 5 à 20 fr. p. jour s. quit. emploi, en faisant, même le soir, ch. soi, joli travail fac. avec modèle, aucun apprentissage à faire. Ec. Derveloy, Le Rainey Seine-et-O.).

On demande apprenti graveur lithographe, 204, rue Vendôme, chez M. Verdier.

100 fr. p. mois p. travail honorable, facile et agréable, s. quitter emploi, savoir lire et écrire suffit. Imprim. 127, r. d'Aboukir, Paris.

On demande partout des dames et des demoiselles pour faire chez elles, toute l'année. des dentelles en cordonnet au crochet, ouvr. fac. et b. payé. Ecr. Mme Vernier-Mollaard, industrielle, 256. Marseille.

Travail pour dames, bourses crochets 70 à 100 fr. p. m., b. payé. Ecr. Préceptis, Grenette (Hte-Garonne).

Inspecteurs, sous-inspecteurs, agents généraux demandés par Société d'assurances. S'adr. à M. J. Sœur, inspecteur général à Paray-le-Monial (S.-et-L.).

5 à 20 fr. par jour en tous pays, homme ou dame, sans quitter emploi. Très honorable; placement assuré. Ecr. à Arthaud et Cie, Brouage (Charente-Inférieure).

Pour trouver rapidement une place en France, en Suisse ou à l'étr. Ecr. à l'agence David, à Genève.

A faire chez soi. Distraction sérieuse, petites peintures faciles à l'huile et l'aquarelle, cartes postales, menus, etc., d'un rapport assuré de 2 à 10 fr. la pièce. Conte, éditeur, 27, rue Madame, Paris.

Représentants dem. part., pr vente ar. consommation 2re nécess. empl. dans t. les ménages. Traitem. 150 fr. par mois fixe. Tr. sér. Bord., 13, r. du Loisir, Marseille.

DEMANDES D'EMPLOIS

Père de famille, excellent comptable, meilleures référence, désire comptabilités ambulantes ou poste fixe. Ecr. J. B. 3, p. r. Grôlée.

CAPITAUX, PRÊTS & EMPRUNTS

Prêts à tous sur signature, petits taux. Discrétion absolue. Rien des Agences, s'adresser assurances, 112, rue Moncey.

VENTES & ACHATS DE FONDS DE COMMERCE, IMMEUBLES

A vendre épicerie-comptoir, bien situé. S'adresser à M. Laissue, rue Bugeaud, 109.

A vendre fonds chemiserie-lingerie tenu 28 ans par le vendeur, place grand marché. Location 450 fr. Prix demandé 2,000. Occupe 4 ouvrières. Cause vente, arrangement famille. S'adresser à Pestre, rue Bozon, 50, à Vienne (Isère).

A vendre terrains en bordure de mer : vue exceptionnelle sur le golfe de la Napoule Cannes, les îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite. S'adresser à Thioule, M. Coural, villa Renée.

A vendre domaines boisés, propr. rapport et d'agrément, dans l'Ardèche, Haute-Loire. — M. Paget, géomètre, Annonay.

COURS & LEÇONS.

Professeur libre, âgé de 52 ans, marié, excellentes références, demande emploi. Etait chargé du cours de 7e. Ecrire au bureau du journal sous les initiales I. L.

Sténographie Duployé, appr. en 6 leç. p. prof. dipl. S'adr. S. P. A., 52, r. République, n° 12,672.

OBJETS D'OCCASION

Bonne occasion, à vendre machine à vapeur horizontale, 8/12 chevaux, chaudière verticale. Field et tuyauterie, bon état, peut être vue en marche. S'adresser MM. Berthoud et Dalicieux, constructeurs à Belleville-sur-Saône (Rhône).

A vendre gros chien danois, noir 2 ans. S'adress. r. Pierre Corneille, 13, laiterie.

Occasion superbe. A vendre 3 étalages de vitrines pour magasin, entièrem. neuf et tout nickelé. S'adresser David, 14, rue de la Bombarde, Lyon.

Occasion 10,000 fr. de mobilier, matériel, etc., à liquider à tous prix. S'ad. magasin, 10, rue Saint-Jean.

OBJETS PERDUS

Perdu le 5 décembre, un col dentelles bruges, entre la place Morand et l'avenue de Saxe. Le rapporter à Mme Pemjean, rue des Passants, 23, contre récompense.

LOCATIONS

A louer, pied-à-terre. S'adresser, 16, rue Constantine, au 2e, à gauche.

Chez dame veuve, chambre et pension à Mr sérieux. S'adress. au concierge, rue Constantine, 16.

A louer, 52, r. République, à l'entresol, Local pouvant servir de bureau ou siège à petite Société. S'adresser pour tous renseignements à la S. P. A., 52, rue de la République

A louer grande usine à vapeur, produits réfractaires, briquetterie, clientèle et matériel, eau abondante. S'ad. ou écr. Maison Eterlin, à la Demi-Lune (Rhône).

A louer de suite, quai Claude-Bernard, 8, près le pont de la Guillotière, bel appartement au 3e, 4 pièces, 3 alcôves, grand vestibule, grand balcon sur le quai. Position exceptionnelle.

A louer vastes entrepôts de 850 mètres pouvant servir à toutes industries, eau, gaz, électricité, appartement de 7 pièces au-dessus, bonnes conditions. S'y adresser, 82, rue Tête d'Or

SPORT.

Belle occasion, à vendre Bicyclette dame, 1re marque, ayant peu roulée, prix 115 fr. S'adress. M. P. Magdinier, 12, r. Tête-d'Or.

MARIAGE.

Célibataire 48 a., 250,000 f., épous. demois. ou veuve en rap. Sage, 8, r. Paul-Chenavard, 2 à 5, r. d'ag.

AVIS DIVERS

Maladies du cuir chevelu, chute des cheveux, guérison rapide et sûre. Morand coiffeur, pl. Croix-Pâquet (p. l. ficelle).

Miss Berty, soins pour douleurs, traite la neurasthénie, 8, rue Paul-Chenavard, entresol.

Photographes ! Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photocollographie, travaux p. amateurs, Prix except. Rissoan, 250, cours Lafayette. Lyon.

Mme Franc soins pr douleurs. Massage, r. Commarmot, 2, pr. du Lycée, à l'entresol.

AVIS. — *Les Petites Annonces devant paraître le vendredi ne peuvent être insérées qui si elles nous parviennent* **le jeudi avant 4 heures.**

« Son visage n'était pas à un mètre du mien. Je me dissimulai derrière le tronc de l'arbre, dont heureusement les branches étaient très touffues.

« L'orage avait cessé. Un silence solennel succédait au fracas du vent.

« Si, à ce moment, l'un de nous, vaincu par la fatigue, avait lâché la branche à laquelle il se tenait cramponné, c'en était fait de notre entreprise.

« La brise souleva un des rideaux de la fenêtre. J'aperçus à la lueur d'une bougie qui brûlait sur la table, plusieurs instruments de dissection et une petite meule en pierre grise.

« Le docteur Wickson préparait quelques travaux anatomique, et je devinai bien vite quels étaient les deux sujets choisis pour ses expériences.

« Lorsqu'il eut fini d'aspirer les dernières bouffées de tabac qui devaient rendre à son esprit le calme nécessaire pour se livrer à ses importantes occupations, il secoua sur la barre du balcon les cendres de sa pipe et referma la croisée.

« Je recommençai l'ascension et j'arrivai cinq minutes après à mon pont aérien, dont j'examinai attentivement les attaches et que je franchis après m'être bien assuré qu'il était assez solide pour livrer passage à mes six compagnons.

« — Ouf ! me dit le juge d'instruction en sautant après moi dans la chambre, nous l'avons échaphé belle.

« Les yeux du jeune magistrat étincelaient de plaisir. Il y avait dans toute cette affaire quelque chose d'extraordinaire et de chevaleresque qui paraissait beaucoup le séduire.

« Nos gendarmes se rangèrent en cercle autour de nous, et j'allumai leurs lanternes en leur recommandant bien de tourner la lumière du côté de leurs poitrines.

« Cet avis ne fut pas inutile, car nous entendîmes bientôt retentir dans le corridor le pas de l'assassin. Il ne prenait même plus le soin d'étouffer le bruit que faisaient ses gros souliers sur les dalles.

« Je posai ma main sur le bras du juge d'instruction. Son cœur battait avec force, mais son visage exprimait toujours la même fermeté et le même courage.

« — Il tombe lui-même dans le piège, lui dis-je à voix basse; nous n'aurons même pas besoin d'aller le relancer dans sa tanière.

« Mais l'illustre docteur passa devant la porte de ma chambre sans y entrer, et se dirigea, toujours boitant vers celle de sa complice.

« Je débarrassai alors rapidement ma porte que j'avais eu soin de barricader, et nous nous avançâmes sans faire de bruit dans le corridor.

« Je plaçai mes hommes sur deux rangs. Ils tenaient ainsi toute la largeur du couloir ; M. Donneau et moi nous nous mîmes à leur tête.

« Tout à coup un cri strident, horrible, retentit dans la chambre de la morte; un bruit de pas précipité se fit entendre, et nous vîmes l'assassin fuyant les yeux hagards, les bras étendus, et derrière lui, la poitrine déchirée et couverte de sang, une femme de haute stature que je n'eus pas de peine à reconnaître.

« — Halte ! » cria M. Donneau d'une voix forte.

« Boulet-Rouge fit un soubresaut et s'arrêta court,

« Nous avions dirigé vers lui le rayon de nos lanternes, et il nous apparaissait en pleine lumière.

« Cependant il s'était vite remis de l'émotion que lui avait causé la résurrection d'Yvonne. Il se croisait les bras, et son œil n'exprimait pas la moindre frayeur.

« Il paraissait se demander s'il ne pourrait forcer cette muraille vivante, et nous échapper par la violence.

« Mais il réfléchit sans doute que la lutte ne serait pas égale. Il fit quelques pas vers nous, et se tournant de mon côté :

« — Allons ! dit-il avec ironie. C'est aujourd'hui le jour des résurrections. J'ai perdu la partie, Monsieur de la Préfecture, et je dois payer ! »

« Il me tendit avec une courtoisie affectée une de ses larges mains, de l'autre fit sauter sa perruque grise, et, redressant sa haute taille, il nous regarda d'un œil calme et fier.

« C'était un homme de quarante-cinq ans environ, aux cheveux noirs et crépus, au visage dur, mais d'une grande beauté, aux formes athlétiques.

« On lui mit les menottes, sans qu'il opposât la moindre résistance.

« Cependant la mourante s'était traînée jusqu'à lui en chancelant et se cramponnant à son épaule.

« — Assassin ! assassin ! » criait-elle dans le délire de la folie.

« C'était un horrible spectacle.

« — Débarrassez moi de cette femme ! » dit Boulet-Rouge d'une voix sourde en secouant les épaules pour se soustraire à ses étreintes.

« J'ordonnai à deux gendarmes de s'emparer d'Yvonne et de la porter sur son lit avec précaution.

« Lorsque la malade fut étendue sur le lit, je m'approchai d'elle pour examiner sa blessure.

« Le scalpel avait pénétré peu profondément dans la poitrine. Mais la douleur avait été assez vive pour tirer Yvonne du sommeil cataleptique dans lequel elle était plongée depuis trois jours.

« Je lavai cette blessure et y mis une compresse d'eau froide.

« Le pouls de la malade était plus calme. A l'exaltation, au délire, succédait maintenant un état de faiblesse et d'abattement.

« Lorsque je rejoignis le juge d'instruction, je le trouvai en train de faire une perquisition dans la chambre que le bandit avait occupée pendant dix ans.

« Cette chambre, fort spacieuse, était toute tendue de tapisserie de couleur sombre. Au fond s'élevait un grand lit carré et sous ce lit on trouva une malle assez volumineuse contenant plusieurs déguisements et quelques perruques parmi lesquelles je reconnus les cheveux rouges du docteur Wickson.

« Cet étrange personnage s'était jeté dans un grand fauteuil de cuir, et avait invité par un geste gracieux les gendarmes qui l'entouraient à prendre un siège à côté de lui.

« A toutes les questions que lui adressait M. Donneau, il opposait le mutisme le plus obstiné.

« Le juge d'instruction me demanda de lui indiquer de quel côté se trouvait la cachette. Je soulevai la tapisserie, et lui montrai une porte en chêne massif dissimulée sous la tenture. Comme le prévenu refusait de donner la clef de cette porte le magistrat ordonna d'employer la violence pour l'arracher de ses gonds.

« Quand la porte fut tombée sous l'effort des robustes épaules des gendarmes, nous pénétrâmes dans le caveau de l'assassin.

« Je soulevai le carreau mobile et tirai le grand sac de cuir dans lequel se trouvaient les divers objets que je vous ai énumérés.

« Il ne manquait à la collection que l'étui au curare et la boîte à dissection. Ensuite M. Donneau ordonna d'apporter le squelette au milieu de la chambre. Et se tournant vers Boulet-Rouge :

« — Voulez vous enfin répondre à mes questions, fit-il avec impatience, et me dire depuis quand ce squelette se trouve dans le caveau ?

« Le bandit releva la tête.

« — Je vais vous le dire, répondit il ; ce squelette est celui de M. Bréhat-Kerguen. Je l'ai disséqué et préparé moi-même, ce qui a procuré à Jacquot un excellent repas. Il n'y a pas un seul fil de fer, tous les ligaments sont naturels. Ah ! c'est un beau travail d'anatomie !

« Il fit une pause, puis, se tournant vers moi :

« — Cela vous étonne, n'est-ce pas, Monsieur de la Préfecture, de m'entendre faire cet aveu ? Vous êtes habitué à avoir affaire à des gens auxquels vous êtes obligé d'arracher les paroles une à une. Eh bien, désormais je répondrai à toutes vos questions. Je vous donnerai toutes les indications et tous les détails que vous me demanderez... J'y suis bien résolu. D'ailleurs, je n'ai rien à cacher, tout ce que j'ai fait a été bien fait, et puis je suis las de la vie ! Mon père m'a toujours dit que je mourrais sur l'échafaud. Ma foi ! autant là qu'ailleurs ! on meurt sur une estrade, aux applaudissements de la foule, c'est moins vulgaire que de finir dans son lit. Vous voulez savoir comment j'ai fait pour m'introduire ici, pour aller ensuite à Paris recueillir la succession de mon cher frère, pour trouver de l'arsenic dans son corps et pour avoir l'honneur de faire avec vous une partie d'écarté chez Madame la comtesse de Bréant ? Faites vos questions, je répondrai !... Mais avouez que c'était bien joué, et que si la Préfecture ne m'avait pas décoché son *jeune premier*, je menais la vie la plus douce du monde ! »

« Il s'était levé et avait débité ces paroles avec une emphase qui me rappela le charlatanisme du docteur Wickson.

« Le juge d'instquction me pria ensuite de lui montrer la chambre où avait eu lieu le crime. Je l'y conduisis aussitôt. Boulet-Rouge nous suivait, escorté de cinq gendarmes qui le serraient de près. J'avais repris la clef de cet appartement entre les mains d'Yvonne. Au moment où j'ouvris la porte, et lorsque l'assassin aperçut, après ces dix années écoulées, la chambre telle qu'elle était la nuit du meurtre, il ne put s'empêcher de tressaillir ; son regard se troubla. Il murmura :

« — Elle m'avait dit que tout avait été remis en place, et que la clef était perdue.

« — C'est bien ici, demanda M. Donneau que vous avez tué M. Bréhat-Kerguen ? »

« Boulet-Rouge ne répondit pas et se contenta de faire un signe affirmatif.

« Locnevinen, lundi.

XII

« Nous sommes partis du château de Kerguen hier matin à six heures. M. Donneau a voulu arriver à Locnevinen avant que le jour fût levé, afin de ne pas exciter la curiosité des bons habitants de Loc-ahr.

« En traversant le jardin pour gagner l'avenue, nous avons rencontré Jacquot, qui poussait de sourds gémissements au pied de l'arbre auquel il avait été attaché toute la nuit. Il ne pouvait bouger, car les mouvements qu'il aurait faits eussent déchiré son oreille. Il avait un air piteux qui parut attendrir Boulet-Rouge.

(A suivre.)